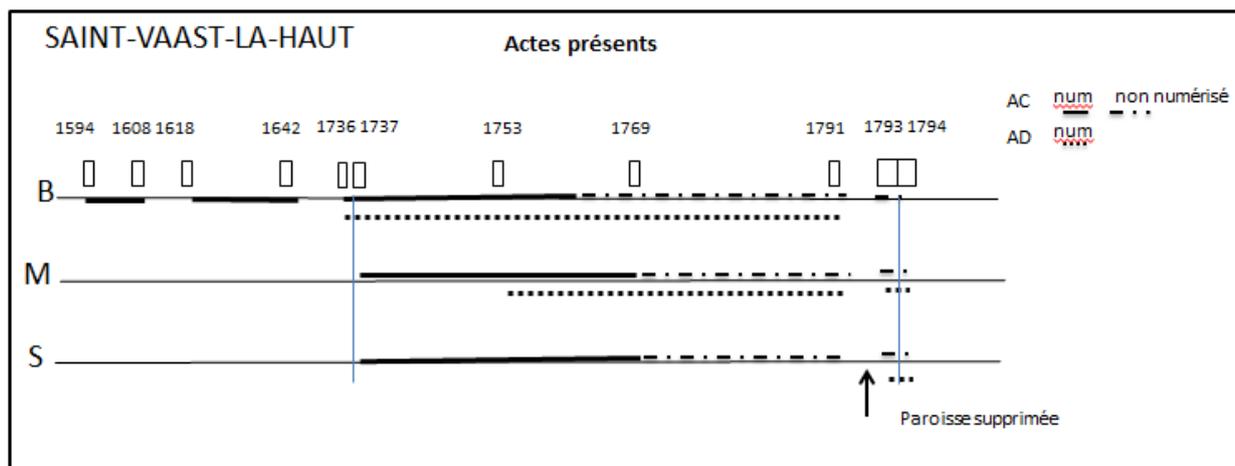


PAROISSE SAINT-VAAST-LA-HAUT (DIOCESE D'ARRAS)



La paroisse de St-Vaast comprenait primitivement toute la partie du territoire de Valenciennes sur la rive gauche de l'Escaut. On en retira la paroisse d'Anzin en 1287 et celle de St-Jacques en 1293. A l'intérieur de la ville, la chapelle St-Laurent, sur la rue de Glatignies, servait de succursale pour la célébration de l'office divin.

L'église de St-Vaast fut démolie en 1527 sur l'ordre de Marguerite d'Autriche à cause qu'elle pouvait nuire advenant quelque siège vu qu'elle était située sur une *montaigne* et sa hauteur. Le siège de la paroisse fut transféré en ville en la chapelle St-Laurent en Glatignies en 1528 qui fut agrandie avec les matériaux récupérés. On l'appela désormais église de St-Vaast-en-ville.

Mais les paroissiens continuèrent à faire célébrer la messe dans la sacristie qu'on n'avait pas détruite. On y joignit une nef et un petit clocher. Ceci fut achevé en 1599. On l'appela église de St-Vaast-hors-les-murs ou encore St-Vaast-là-Haut¹. L'église servit alors de secours à celle de St-Vaast-en-ville qui prendra le pas sur elle *en sorte que la fille at suffoqué la mère*².

Sans doute la succursale eut le droit de tenir un registre de baptême ce qui expliquerait qu'on trouve des actes de baptême de 1594 à 1607 et de 1618 à 1642, alors que St-Vaast-en-ville possède des actes de baptême de 1607 à 1618.

¹ L'appellation St-Vaast-la-Haut vient du fait que l'église était située sur le haut d'un versant de la vallée de l'Escaut.

² Simon Leboucq – op cité.

A la mort du pasteur procédurier Adam Terrace qui tenait à ses prérogatives vis-à-vis des paroissiens de la partie hors-les-murs, en 1622, la paroisse de St-Vaast fut démembrée avec l'établissement de deux pasteurs, l'un pour l'église de dehors (Erasmus Rasseneurs), l'autre pour l'église de la ville (Vindician Legrand).

Les registres de St-Vaast-hors-la-ville sont absents de 1642 à décembre 1736. Le statut de la paroisse n'est pas clair. Beaucoup d'actes ont dû être perdus. De nombreux actes ont été enregistrés sur les registres de St-Vaast-en-ville. Un acte de 1649 cite le pasteur de St-Vaast-hors-les-murs qui célèbre un baptême à St-Vaast-la-ville. En 1669 – donc avant la conquête - on trouve cette note dans les registres des baptêmes de St-Vaast-en-ville : « ceux de la paroisse de St-Vaast hors la ville sont marqués de la marque *fau* ou *refuge* » (R 015 v 982).

L'église fut démolie après la conquête française en 1677³ :

³ *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes publiés par la société d'agriculture, sciences et arts, TIV, 1876 – Réunion de Valenciennes à la France – d'après un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes -*

Ils firent des grandes fosses au bas des fossés qui estoient à sec et ils les remplirent de ces corps, lesquels à présent sont bien couverts puisqu'on a depuis rempli lesdits fossés de terre pour agrandir le lieu et y faire une citadelle murillée. Et comme le lieu de l'église de Saint-Vaast-là-Haut estoit assez éminente et commandoit à ladite citadelle, après avoir démoli l'église ils ont pris toute la terre sur laquelle elle estoit bastie et de la cimetière voisine avec les os de plus de mille corps morts là enterrés, tant pendant la peste de l'an 1668 que devant et après, lesquels ont servi aussi à remplir lesdits fossés et autres lieux trop bas, de façon que les morts sont les gardiens de cet ouvrage.

En 1679, les baptêmes sont encore enregistrés à St-Vaast-en-ville avec cette marque *fau*. En 1725, les enfants du faubourg Notre-Dame sont baptisés à Saint-Vaast-en-ville.

Finally, on ne sait trop à quoi attribuer les lacunes constatées. Il semble bien qu'en novembre 1736, la paroisse reprit de la vigueur avec la construction d'une nouvelle église près de la porte Notre-Dame et l'arrivée d'un nouveau curé, le faubourg Notre-Dame s'étant fortement développé. Le sanctuaire fut doté d'un clocher en 1754. Le faubourg pris le nom de faubourg de Paris sous l'Empire et les bâtiments vendus en 1880.⁴

1 LES PREMIERS REGISTRES

<p>R 017 (AC numérisées – registre communal n° 111) v 410-429 : B 22 juin 1594 - 27 juin 1607 v 429-433 : B janvier 1618 – 27 juin 1619 v 435-500 : B juillet 1620 puis septembre 1620- octobre 1642</p> <p>R 098 (AC numérisés sous le nom Saultain) v 449-463 : B mars 1606 – mars 1607 v 464-495 : B septembre 1620 - novembre 1627</p>

1.1 PREMIERE SERIE

Le premier registre conservé (en format répertoire) est un registre de baptêmes de 1594 à 1607 :

⁴ *Eglises et établissements religieux à Valenciennes du Moyen Age à nos jours – Publication n°500*

Première page du registre : « Ce livre appartient à l'église de St-Vaast es faubourgs de Vallen(ciennes), auquel sont escript les noms des enfans lesquels ont estés baptisés en ladite église 1594 »

Premier acte de baptême de la paroisse (22 juin 1594)

L'écriture très régulière, sans rature, laisse à penser que c'est peut-être un double. L'acte ne contient pas le nom de la mère. Parfois, l'identité du père est même laissée en blanc, ou on trouve que son prénom !

Acte de juin 1597 (enfant d'un pauvre homme estrange nommé ...)

L'enfant porte le plus souvent le prénom de son parrain ou de sa marraine, parfois celui de son père. La profession du père n'est pas indiquée sauf pour un égliseur.

Les actes sont peu nombreux (baptêmes de 1595 à 1599 : 13, 17, 14, 13). Il n'y a pas d'actes entre janvier 1599 et avril 1600 ; il n'y a que 6 actes en 1600, un acte en 1601, aucun en 1602, deux en 1603, sans qu'il y ait apparemment de page manquante. Par contre, on en trouve 61 en 1604, 95 en 1605, 97 en 1606.

Janvier 1607
 Le 14^{me} jour l'enfant d'un nomme
 marguerite ^{acouché a bdsquet du cigne} nouché a bdsquet du
 cigne parmy Baltazar du Longpont
 et Marie Glandine du rtoy
 l'enfant nommz Glandine l'enfant
 est né par adultère
 né par adultère

Baptême de janvier 1607 (le prénom de la mère est seul indiqué)

Mars
 Le 11^{me} l'enfant marguerite plach
 de marguerite laquelle dit que
 c'est a un soldat nommz fédéricq
 parin Gille plachon marine Jemie
 plachon l'enfant nommz Jemie

Baptême de mars 1607 - Le 11^{me} l'enfant marguerite plach(on) de marguerite laquelle dit que c'est à un soldat nommé fédéricq parin Gille plachon marine Jenne plachon nommé Jeanne

Cette partie se termine le 27 juin 1607 et reprend sur la même page (v 429) pour janvier 1618, ce qui laisse penser qu'il n'a pas été tenu de registre de baptême entre les deux dates. Pourtant le rédacteur est le même. On note 28 baptêmes en 1618. Le registre présente une lacune de fin juin 1619 au 20 juillet 1620 avec des espaces laissés en blanc. Rien pour août 1620.

Le 27^{me} Baptême Glande Stumal
 fils de mulotier d'animal parmy
 Glande Lako et marie de Seville
 Goumra
 Le 1^{er} jour de Janvier 1608
 Baptême by fils a puer boulmign
 par nom farquid parmy farquid
 tanart et marie d'abgomette
 Comquid

Transition entre 1607 et 1618 (v 429)

A partir de décembre 1618 (v 431), un nouveau rédacteur apparaît. Le texte est beaucoup plus aéré (3 ou 4 baptêmes par page au lieu de 8).

Il commence à indiquer le **nom de la mère**, mais faute de le connaître, le plus souvent, il laisse un blanc.

En 1620, on revient à 7 à 10 actes par page. Bizarrement, on trouve trois actes de juillet 1620 en bas d'une page rajoutée (v 435G), puis on continue avec un acte du 17 septembre 1620, comme dans la série départementale (v 435D).

Septembre 1620
 Le 27^{me} Baptême l'enfant Pierre
 de Gollande et de ralgernie du Longpont
 parmy Jay de Gollande et marie
 Marie Mordeau l'enfant nommz Marie
 Le 20 l'enfant Nirolas Robert
 parmy roly caurot marie Gillet
 Le 17^{me} l'enfant nommz Noé
 Novembre
 Le 10 l'enfant Jay Bourguignon
 parmy G. G. et marie
 ralgernie Bourclet l'enfant nommz
 ralgernie

Actes de septembre et novembre 1620 (v 435)

⊖ On note en octobre 1620 (v 435) : l'enfant n'est pas de mariage. En 1622 (v 438), l'acte de baptême d'un illégitime cite le nom du père et non celui de la mère.

On note 40 baptêmes en 1623, 45 en 1630, 46 en 1640.

Il faut attendre la seconde moitié de 1624 pour que le nom de la mère soit à peu près toujours indiqué. Le registre se termine en octobre 1642. Les dernières années, les actes sont difficiles à décrypter, l'encre bavant sur le papier et le recto des feuilles se voyant par transparence.

Le 1^{er} jour de Janvier 1640
 Baptême by fils a puer boulmign
 par nom farquid parmy farquid
 tanart et marie d'abgomette
 Comquid

Exemple d'acte difficile à décrypter (janvier 1640)

En juin 1642, un acte indique que le baptême eut lieu à Notre-Dame-la-Grande. On retrouve en effet dans les actes de cette paroisse de 1642 à 1645 l'indication de baptêmes de paroissiens de St-Vaast-là-Haut par leur pasteur.

Le 8^e de Juin l'année Notre Seigneur 1642
 Le baptême en l'église paroissiale de Saint
 la grande l'enfant Jacques Godefroy
 et de Catherine Choquet par le pasteur

Rapport du baptême de l'enfant de Jacques Godefroy et Catherine Choquet le 8 juin 1642 effectué à ND-la-Grande (v 499)

Mariane Godefroy fille de Jean
 et Catherine Choquet et de
 baptême par le pasteur de
 vaast en l'église de Saint
 par le pasteur de la cour la messe
 marie de la place

Acte de baptême à ND-la-Grande (R 002 v 609) de Marie Godefroy fille de Jean et de Catherine Choquet par le pasteur de St Vaast la Haut

1.2 DEUXIEME SERIE

Le second cahier, en format répertoire, mais beaucoup moins haut que le précédent, se trouve aux archives communales de Saultain. Le registre porte même sur la couverture le nom *Saultain* (sans doute d'une écriture postérieure) mais il s'agit bien de St-Vaast-là-Haut⁵. Il est en très mauvais état. Il reprend d'abord les actes de 1606 et 1607, mais les pages sont très mélangées. L'agencement des actes, les ratures laissent penser que ce registre est l'original.

⁵ Ce fait a été signalé par Daniel LECOMTE dans la revue AGFH n° 57 p 19 à 22 de mars 1998.

Mars 1607
 Le 29^e de Mars l'année
 de l'enfant Marguerite
 de l'église de Saint Vaast
 par le pasteur de Saint Vaast
 par le pasteur de Saint Vaast

Baptême de mars 1607 (v 452 R 098) (à comparer avec une vue précédente)

La partie commençant en septembre 1620 précise que ce registre appartient à l'église paroissiale de St Vaast.

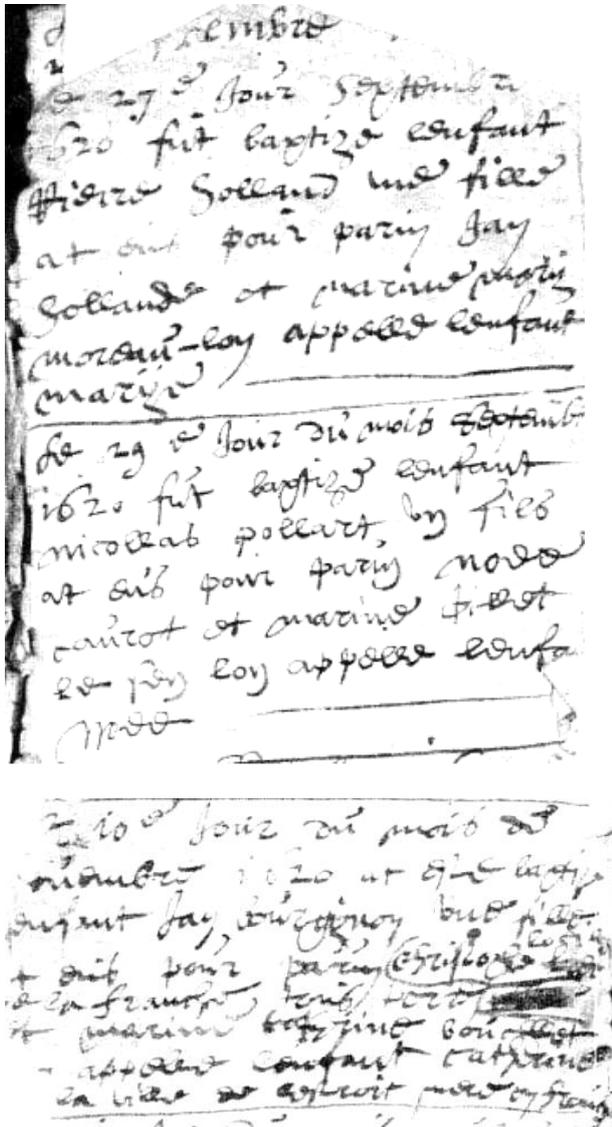
Ce présent livre est
 appartenant à l'église
 paroissiale de Saint Vaast
 la ou son(t) contenus
 ordres des noms et
 surnoms des enfants
 baptisés à l'église
 paroissiale fait
 par le pasteur de
 Saint Vaast le 26^e
 jour de Mars l'année
 de l'année 1620
 Henry Herman
 1620

Première page du registre de 1620 (R 098 Saultain v 464 G)

Ce pnt (présent) livre est appartenant à l'église paroischale St Vaast la ou son(t) contenus [] ordre les noms et surnoms des enfants baptisés à l'église [] paroische faitet escrit [] les mains de Henry Herman clercq de la dit(e) église fait le 26 septembre 1620

Le texte des actes n'est pas toujours identique à celui du registre précédent. Par exemple des précisions sur le parrain indiquées ici pour un

baptême du 10 novembre 1620 n'ont pas été reprises. Le baptême du 12 avril, un autre raturé qu'on trouve ici ne sont pas présents dans l'autre série. On pourrait penser que ce registre serait l'original et le précédent une copie. Sauf que pour un acte du 16 mars 1621, on ne trouve pas le nom de la mère alors qu'il est indiqué dans l'autre série.



Actes de septembre et novembre 1620 (R 098 v 464D) (à comparer avec une vue précédente : ici le texte est plus « littéraire »)

1. LES REGISTRES DU XVIII^e

2.1 LA SERIE COMMUNALE (partie numérisée)

R 017 (AC numérisées – registres n° 112 à 114)
 v 505 à 636 : B 6 décembre 1736 - 31 août 1757
 v 641 à 752 : M 5 février 1737 - 16 août 1769
 v 757 à 881 : S 5 janvier 1737 - 12 décembre 1769

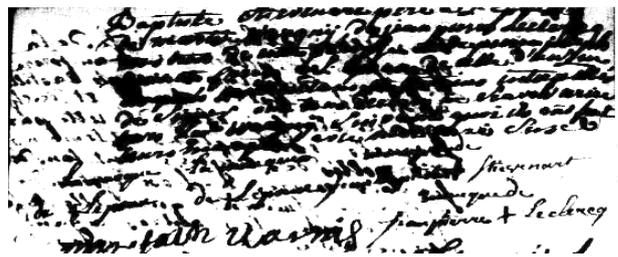
Les registres BMS conservés réapparaissent en décembre 1736. Ils commencent à la prise de possession de Mre Vincent Courbet (28 novembre 1736) (note au début du registre des mariages) (auparavant vicaire de St-Jacques). Ils sont en format *in-quarto*, cahier assez haut.

Signature du curé Vincent Courbet (1737)

Le curé Courbet laisse la place en juillet 1747 aux desserviteurs Bruneau puis Carpentier, aux curés Royaux en octobre 1747, François en 1751, Dubruille en juillet 1756, Duhayon en 1766. Pierre Joseph Aubert, Charles Clerfay puis Jean Baptiste Senez, clerks de la paroisse rédigent les actes.

Tout au long de la période, on retrouve des pages signées par un échevin annonçant des feuillets cotés et paraphés pour chacun des registres B, M, S. Il n'est pas dit pour quelle année. Un nouveau registre est établi, signé, coté et paraphé quand tous les feuillets du registre précédent sont remplis.

Les actes sont dressés à partir de décembre 1752 à août 1754 dans les trois séries sur un papier qui diffuse l'encre et les actes sont difficiles à lire comme le montre l'extrait d'acte de mariage ci-dessous.



Extrait d'acte de mariage (R 017 v 686)

a) Actes de baptêmes

Le premier feuillet des baptêmes est signé par l'échevin le 17 juin 1737, alors que le premier acte est du 6 décembre 1736. L'échevin Desvignes indique que le registre est destiné à recueillir les baptêmes de la paroisse de St Vast de la ville de Valenciennes dite le faubourg Notre Dame. Le registre des baptêmes signé par l'échevin le 28 décembre 1738 ne commence qu'en mars 1739, le curé ayant utilisé jusqu'au bout les 16 feuillets du registre de 1738 pour le début de 1739. En 1745,

l'échevin indique *paroisse de St Vast hors les murs dit la haut*.

Sur le premier acte de baptême (v 505), le curé se dit *curé de la paroisse de St-Vaast-la-haut au(x) fauxbourg de Notre Dame d'Anzin et de Tournay à Valenciennes diocèse d'Arras*. Il signe *curé de St Vast hors les murs dit en haut*. Il appelle la paroisse de St-Vaast-en-ville St-Vaast-en-bas.

La **date de naissance**, le **nom de la mère** sont maintenant indiqués ainsi que les **paroisses d'où viennent les parents, parrain et marraine**, et parfois, pendant la première dizaine d'années, le **domicile des parents** : *fauxbourg de Tournay contre la rivière du dernier pont dit noir mouton, la maison de campagne des pp jésuites dit la tourette, du côté des mares, hors la porte dit anciennement le fauxbourg d'Anzin, près le maré de Bourlin, rue Cahor(s)*. La **profession du père** est souvent indiquée : norretier, ouvrier à la fosse à la houille, blanchisseur de toilettes, meunier d'écorces de tanneur, directeur de la forge au fer. Celle du parrain est donnée de façon tout à fait exceptionnelle. On peut donner le **nom de l'époux d'une marraine mariée** et souvent le **parenté du parrain et marraine avec l'enfant**. Le père, le parrain, la marraine, le curé signent.

Acte de baptême du 29 mai 1737 (v 508G) (en marge le nom du baptisé) (avec ici la profession du parrain, ancien consul des marchands)

Comme dans beaucoup d'actes de 1737, il est ici indiqué que le père, parrain et marraine signent, mais il n'y a aucune signature hormis celle du curé. Dans d'autres actes, la place est laissée pour leur marque, mais les marques ne figurent pas (v 508D).

☺ En janvier 1740, on baptise la fille d'un père décédé qui travaillait à la fosse au charbon de terre et d'une mère dont on ne donne que le prénom. En juin 1740, le nom des parents habitant Erin Bellin n'est pas indiqué.

Cas des enfants illégitimes

Pas d'enfants illégitimes avant 1743.

En 1743, la sage-femme *sermentée* et jurée rapporte la déclaration que la mère a fait sous serment nommant le père, un homme libre de Tournai (v 547). En 1744, déclaration identique, mais le père a reconnu l'enfant par un billet signé de sa main (v 551) et la marraine est la sœur du père. En janvier 1745, le père déclaré par la mère est un soldat du bataillon de Montargis (v 555). En marge, l'identité du baptisé est donnée avec le nom du père. Même traitement pour le fils d'un dragon au régiment royal en octobre 1745 (v 558). En 1746, une fille de Prouvy vient accoucher à Valenciennes ; on ne parle pas de la sage-femme et le nom du père est laissé en blanc. Seul le prénom du baptisé est écrit en marge (v 562). Idem en février 1747 (v 566)

En 1749, on trouve le billet recueil des dires de la sage-femme, avec le nom du père prononcé sous serment, alors que le nom du père est laissé en blanc dans l'acte de baptême qui suit (v 579 et 580). En 1751, on ne note que le prénom du père, homme marié (v 592). La sage-femme met sa marque.

L'an mil sept cent cinquante un le neuf
 juillet je Jean François curé de
 cette paroisse est resté en état de conscience, ai
 baptisé la fille au-dessus nommée fille des
 mariages de Marie François de la paroisse
 fille Libre native de la paroisse de la paroisse
 de cette paroisse, laquelle, elle, a déclaré
 sur son troisième serment a marié
 Catherine Desormes femme de
 cette ville et de la paroisse de la paroisse
 homme marié de la paroisse
 de St. Vast en bas. a déclaré en ce
 acte le nom de Marie Thérèse Joseph
 Le garçon a été Michel Joseph Desormes
 La marraine Marie Thérèse Joseph
 Libre tous deux de cette paroisse, lesquels
 ont signé avec moi de ce interpellés

Margue + De la paroisse de la paroisse
 Margue + De la paroisse de la paroisse
 Margue + De la paroisse de la paroisse

Acte de baptême d'un enfant illégitime le 9 juillet 1751 (v 592). La mère déclare le nom du père « par son troisième serment » et il est noté Jean Baptiste... homme marié de St Vast en bas.

b) Actes de mariage

Le registre des mariages commence par une note indiquant la prise en fonction du curé Vincent Courbet le 28 novembre 1736 (v 641) de l'église paroissiale de St Vaast la haut au faubourg de Notre Dame. Il comprend trois actes de début 1737, puis la déclaration manuscrite de l'échevin cotant et paraphant les feuilles officielles (juin 1737 v 643), puis continue avec des actes de juillet. Il couvre la période 1737-1741. Le registre suivant, précédé d'un préambule contient les actes de 1741 à 1751 et ainsi de suite. Le préambule signé le 5 septembre 1756 contient des actes commençant le 3 août et signés par les témoins. Le préambule serait-il donc rédigé par l'échevin a posteriori? Le préambule de 1761 indique un registre pour l'année 1761 mais il contient des actes jusqu'octobre 1763. A partir de 1764, les registres ne contiennent plus qu'une année.

Conformément à l'édit de 1736, l'acte contient **les nom, prénom, âge, paroisse d'origine, filiation ou nom du conjoint décédé**. La parenté des témoins avec les conjoints est indiquée. La **date des bans ou la notification d'une dispense** est mentionnée. Le **nom des quatre témoins** est

mentionné dans l'acte, avec **leur paroisse d'origine**.

L'an mil sept cent trente sept le
 publication des ban de mariage faite ala messe paroissiale
 de ce bouviaux dix du présent mois jour du dimanche sans opposition
 entre noël bouviaux âgé de trente ans veuve de M
 Marie barbe M. Thérèse goffart de la paroisse de St Vaast en bas
 Mayeur d'une part et entre Marie barbe Mayeur âgée de trente
 cinq ans ou environ fille de feu Jean et de Marie
 Julienne defrelle de l'autre part de cette paroisse.
 vu le consentement de Mr Descornaux curé de St Vaast en
 bas et la dispense de deux bans accordée par Mr Boisot
 vicaire général de ce diocèse en date du douz du présent mois
 je entre Vincent Courbet curé de cette paroisse de St Vaast
 la haut soussigné ai reçu d'eux les promesses et consentements
 de mariage leur ai donné la bénédiction nuptiale
 fais les cérémonies accoutumées de l'église et célébré ledit
 mariage en présence de Louis parens de Jean Charles
 Mayeur François Fitzgerald Jean Louis Chevalier
 lesquels ont signé avec moi not. bouviaux
 Mayeur maiell Louis parant J. Courbet
 Jean Louis Chevalier J. Boisot

Acte de mariage de novembre 1737
 L'an mil sept cent trente sept le (blanc) novembre
 après la publication de (blanc) ban de mariage à
 la messe paroissiale le dix du présent mois jour de
 dimanche sans opposition entre noël bouviaux agé
 de trente (blanc) ans veuve de M thérèse goffart de
 la paroisse de St Vaast en bas d'une part et entre
 Marie barbe Mayeur agée de trente cinq ans ou
 environ fille de feu Jean et de Marie Julienne
 defrelle de l'autre part de cette paroisse vu le
 consentement de Mr Descornaux curé de St Vaast
 en bas et la dispense de deux bans accordée par
 Mr Boisot vicaire général de ce diocèse en date
 du douz (sic) did(i)t mois et an je Mre Vincent
 Courbet curé de cette paroisse de St Vaast la Haut
 soussigné ai reçu d'eux les promesses et
 consentements de mariage leur ai donné la
 bénédiction nuptiale fais les cérémonies
 accoutumées de l'église et célébré led(it) mariage
 en présence de Louis parens de Jean Charles
 Mayeur François Fitzgerald Jean Louis Chevalier
 lesquels ont signé avec moi (signatures)

Le **consentement des parents** des mineurs est
 indiqué (souvent). La **profession du futur mari**
 sera notée plus régulièrement à partir de 1749.
Celle des témoins sera toujours notée de façon
 plus lâche (sauf pour le clerc). Les conjoints,
 témoins, célébrant signent.

Si l'un des époux vient d'une paroisse de
 Valenciennes du diocèse de Cambrai, la dispense
 de bans doit être sollicitée aussi auprès de l'évêque
 de ce diocèse. L'acte peut faire mention d'un

certificat ou contrat de liberté rédigé par le curé de la paroisse extérieure.

c) Actes de sépulture

Le registre des sépultures couvre la même période 1737-1769. Il commence comme le registre des baptêmes par l'écrit de l'échevin (juin 1737) (v 757), puis suivent les actes de 1737 à partir de janvier. Un acte de 1741 mal placé occupe le verso de la page annonçant les registres de 1737 (v 758G). Le préambule de 1761 annonce un registre de 98 feuillets pour cette année-là (v 829). Il ira jusque décembre 1763, n'utilisant qu'une quinzaine de feuillets. A partir de 1764, comme pour les mariages, il y aura une page préambule par année.

L'**identité** du défunt est donnée avec **son âge, sa filiation** (pour un enfant) ou **le nom de son conjoint vivant ou décédé, ainsi que le lieu d'inhumation et la date du décès**. Un ou deux témoins sont nommés. Ils signent ou mettent leur marque avec le curé ou le curé indique que les témoins ne savent pas signer. L'un des deux témoins est souvent le clerc. Il arrive souvent aux curés de signer seuls, bien qu'ils indiquent qu'un témoin ou le clerc a signé avec eux. Les curés donnent aussi souvent **la parenté des témoins avec le défunt** (son père, son frère, son époux, son oncle, son maître....).

L'an 1741 le 27 may cette noyée dans cette paroisse est une jeune femme âgée de vingt et un ans fille de Jean et de Catherine Veturin. acte inhumé le 28 du dit mois dans le cimetier avec les cérémonies ordinaires en foi de quoi j'ay signé avec Jacques Lefebvre oncle et Georges Gobau son maître.

Acte de décès du 27 mai 1741

L'an 1741 le 27 may a été noyé dans cette paroisse Marie Joseph / Denise âgée de vingt et un ans fille d'Isaac et de Jeanne Veturin / a été inhumé le 28 dudit mois dans le cimetier avec les cérémonies / ordinaires en foi de quoi j'ay signé avec Jacques Lefebvre oncle / et Georges Gobau son maître.

Le **domicile** est parfois indiqué en ce début de registre : *habitant la maison blanche vis-à-vis la croix de baulieu sur le vieux chemin de Douay*. Cela ne durera pas. On trouvera pourtant en 1753 *habitante de cette paroisse au cabaret dit la guinguette entre les deux ports de Tournay*.

Un acte indique qu'un enfant de cinq mois a été enterré dans l'église *faute de cimetier bénit* (février 1737 v 758). Un autre enfant a été inhumé sans

qu'on dise le jour du mois où il est mort, celui où il a été inhumé, son prénom et le nom de sa mère (avril 1737 v 759). En décembre 1737, des enfants sont enterrés dans le cimetière ; en 1738, des adultes le seront.

Les décès d'enfants sont très fréquents.

La **profession** du défunt, ou de son conjoint pour une femme mariée, de son père pour un enfant n'est donnée qu'à partir de 1748, mais de façon très irrégulière, en fonction du rédacteur.

L'an mille sept cent soixante un le seize de décembre et décédée dans cette paroisse jeune benite moraux agée de soixante et neuf ans environ épouse de Jean Laurent le Clercq marchand Cabaretier dont le corps fut inhumé le jour suivant dans l'église de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires de l'église en présence de son mari et de Charles Clerfay Clercq de cette paroisse qui signent cette acte avec moy sousigné Jean Laurent Charles Clerfay.

Duboutte curé de Tournay

Acte de décès de 1761 (v 832)

L'an mille sept cent soixante un le seize de décembre et décédée dans cette paroisse jeune benite moraux agée de soixante et neuf ans environ épouse de Jean Laurent le Clercq marchand cabaretier dont le corps fut inhumé le jour suivant dans l'église de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires de l'église en présence de son mari et de Charles Clerfay Clercq de cette paroisse qu'il signent cette acte avec moy sousigné

2.2 SERIE DEPARTEMENTALE JUSQUE JUILLET 1791

R 035 (AD)
 v 153 à 673 : B 2 juillet 1737- 28 juillet 1791
 v 676 à 916 : M 9 janvier 1753 - 5 juillet 1791
 v 928 à 1198 : S début juillet 1737 - 28 juillet 1791

Les registres BMS de la deuxième série couvrent avec lacunes la période 1737-1791. Ils doublent donc en partie les registres numérisés de la série communale (B 1737-1757, M 1753-1769, S 1737-1769). Ils sont rédigés par le même rédacteur et comportent les signatures.

a) Actes de baptême

Dans cette série, les actes de baptême ne commencent qu'en juillet 1737. Les actes des six premiers mois se trouvent donc uniquement dans la première série (archives communales).

Le premier cahier, coté et paraphé par un échevin, comporte seize feuillets et conduit jusqu'au 16 mars 1739 (v 167). Comme pour la série communale, l'échevin n'a pas précisé pour quelle période est prévu le cahier et le curé utilise tous les feuillets et ne s'arrête pas à la fin de l'année.

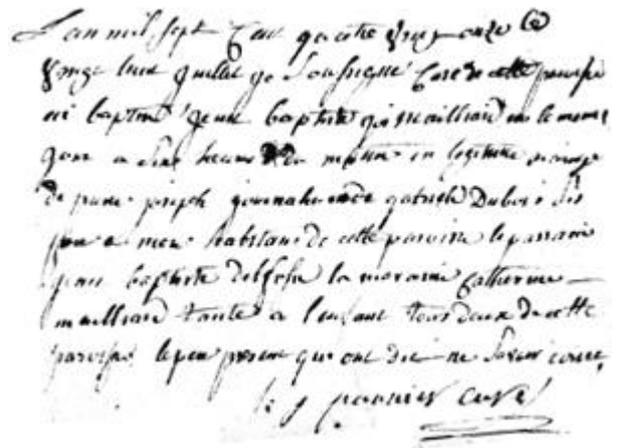
Le cahier suivant signé par un échevin le 28 décembre 1738 (v 168) ne sera rempli qu'à partir du 21 mars 1739 et jusque fin 1741. Mais comme il manque un feuillet pour terminer l'année, le curé ajoute un feuillet ni coté ni paraphé (v 185). Il est porté au greffe le 7 janvier 1742 en même temps que le cahier précédent.

☺ Une fille née sur les champs terrain de la paroisse est baptisée le 23 juillet 1740. Elle ne reçoit qu'un prénom, bien que née d'un légitime mariage où les parents ne sont pas nommés.

Les 22 feuillets suivants, cotés et paraphés, se terminent en octobre 1745 (v 208) et c'est reparti pour 24 feuillets jusque février 1750 (v 232) (portés au greffe en mars), puis 18 jusque novembre 1752 (v 251). Là encore, le curé ajoute un feuillet supplémentaire non paraphé sur un papier de mauvaise qualité et les actes sont illisibles. Nouveau cahier de 11 feuillets amenant à avril 1754 et enfin un dernier se terminant le 31 août 1757 (v 287). Les trois derniers cahiers n'ont été apportés au greffe que le 5 janvier 1769.

Commencent alors des registres dont le pendant dans la collection communale n'a pas été numérisé : septembre 1757-1769 (v 288-406), 1770-1778 (v 407-494), 1779-1787 (v 495-594), 1788 - 28 juillet 1791 (v 595-673).

Ces registres se terminent avec un acte signé du curé Pannier. D'après le décret du 5 juillet 1791, l'église ne sera plus alors qu'une succursale de ND-de-la-Grande⁶. Il n'y a pas de curé constitutionnel, la paroisse ayant été supprimée.



Dernier acte de baptême conservé pour St-Vaast-hors-les-murs pour 1791 (v 673)

L'an mil sept cent quatre vingt onze le vingt huit juillet je soussigné curé de cette paroisse ai baptisé Jean Baptiste Jos Mailliard né le même jour à six heures du matin en légitime mariage de Jean Joseph journalier et de Gabrielle Dubois ses père et mère habitants de cette paroisse le parrain Jean Baptiste Delfosse la marraine Catherine Mailliard tante à l'enfant tous deux de cette paroisse le père présent qui ont dit ne savoir signer

Le curé Pannier est nommé page suivante (v 673D) comme ayant laissé le registre au greffe civil le 10 janvier 1794. Cela veut dire qu'il a repris sa place pendant l'occupation autrichienne, comme le confirmeront les actes de mariage et de sépulture.

b) Actes de mariage

Le registre des **mariages** commence très tardivement, le 9 janvier 1753. Le 15 février 1770, le registre est porté au greffe (v 783). Le dernier acte de ce registre est du 16 août 1769.

Les cahiers suivants n'ont pas leur pendant dans la première série.

Le registre se termine le 5 juillet 1791. Pour ce dernier acte, la reconnaissance d'un enfant est écrite après l'acte de mariage et les signatures, sans doute par oubli.

c) Actes de sépulture

Le registre des sépultures de cette période commence le 8 juillet 1737 et se termine le 28 juillet 1791. Le contenu des actes est toujours celui qu'on avait dès 1748 dans la première série. Parfois, dans les années 1770, on parle des sacrements administrés ou de l'état du service (v 1055).

⁶ On a vu que le décret du 5 juillet 1791 dit de ND-de-la-Chaussée, probablement à tort, vu que St-Vaast-la-Haut est plus proche de ND-la-Grande que de ND-de-la-Chaussée.

⊖ En mai 1763, un enfant est retiré vivant d'un fossé plein d'eau mais meurt peu après (v 1018).

Le corps de maie catholique Mathieu épouse Michel
 a été retiré de ce fossé par son père de la suite
 par son oncle des sacrements fut inhumé dans l'église
 par moi curé son frère en présence de leur oncle officier
 son frère directeur des fossés d'Anzin habitant dans cette
 paroisse de France de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 demeurant à Anzin qui ont signé cet acte des
 intermédiaires Mathieu P. curé
 L'j. de Langla curé de St Vaast la Haut

Acte de décès de Catherine Mathieu du 8 juin 1776 en présence de Pierre Mathieu, directeur des fossés d'Anzin. Elle est « munie des sacrements » et enterrée dans l'église. Ce fut l'une des dernières personnes à y être enterrée.

⊖ Un enfant de 9 ans a été malheureusement tué dans la fosse dite grosse le 17 mars 1777. A cette époque, le nombre de charbonniers est très important. En 1777, un décès sur trois concerne une famille de charbonnier. Les accidents mortels ne sont pas rares dans les fosses.

⊖ Un enfant illégitime, âge de deux mois et trois jours, né à Aix-la-Chapelle, décède au petit canton le 3 juin 1777 alors qu'on le portait à Paris.

Un enfant de quatre vingt un le 3 juin
 de mai est de ce en cette paroisse plusieurs fois
 par son père de quatre en cette paroisse et de son
 Jeanne Joseph le 17 mars 1777 âgé de quatre vingt cinq ans
 et acte inhumé le jour suivant en la paroisse avant
 le 11 mai quatre heures revola avec la permission de
 est curé de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 en présence de Jacques Lapere son frère et de Jean Baptiste
 de la paroisse de la paroisse de la paroisse
 Jean Baptiste Joseph de la paroisse J. J. Lapere
 J. J. Lapere

Acte de décès du 5 mai 1781
 (le défunt est inhumé avant les vingt quatre heures
 révolu avec permission)

2.2 LES ACTES PENDANT L'OCCUPATION AUTRICHIENNE

R 035 (AD)
 v 917 à 926 : M 10 septembre 1793 - 16 juin 1794
 v 1199 à 1211 : S 14 août 1793 - 24 mai 1794⁷

Les baptêmes de 1793-1794 n'existent pas dans la collection départementale.

a) Actes de mariage

* Le registre coté et paraphé par un échevin le 16 août 1793 permet l'enregistrement des mariages à partir du 10 septembre (v 917), pendant l'occupation autrichienne. Le curé Pannier officie. Le registre se termine le 16 juin 1794. Le contenu de l'acte de mariage ne varie pas.

Une mention en marge d'un mariage du 15 octobre 1793 indique que d'après l'article 1^{er} de la loi du 28 frimaire an huit, l'acte de mariage ci-contre demeure confirmé. Signé à Valenciennes le 6 floréal an 13.

Voici les premiers articles de cette loi relative aux actes passés et aux jugemens (sic) rendus à Valenciennes et dans quelques places voisines pendant l'invasion de l'ennemi.⁸

Art. 1^{er}. L'arrêté du 17 brumaire an 3, par lequel les représentans du peuple en mission ont annulé les actes passés et les jugemens rendus pendant l'occupation de Valenciennes et de quelques places voisines par l'ennemi, est rapporté en ce qui concerne les actes seulement; en conséquence, lesdits actes demeurent valides par la présente loi, dont la mention sera faite en marge desdits actes, sur les registres et minutes qui les contiennent.

⁷ Le recto de la dernière feuille n'a pas été numérisé. Suite à ma demande aux Archives Départementales, il est accessible à l'adresse http://www.archivesdepartementales.lenord.fr/?id=view_er&doc=accounts/mnesys_ad59/datas/ir/AJOUTS_FORUM/FRAD059_AJOUT_FORUM.xml&page_ref=861&lot_num=1&img_num=1. Elle est relative au 28 juin 1796.

⁸ Collection complète des lois, décrets, ordonnances, réglemens et avis du Conseil d'état - Vol 12 - Jean-Baptiste Duverger - 1826

2. L'arrêté du 17 brumaire an 3 est maintenu quant aux jugemens rendus pendant le cours de ladite invasion; en conséquence, lesdits jugemens restent annulés.

3. Pourront néanmoins les parties qui ont obtenu lesdits jugemens reprendre, dans les tribunaux auxquels la compétence en appartient, la suite des instances, suivant les errements qui existaient au moment de l'invasion.

Quant aux actions intentées pendant le cours de ladite invasion, elles pourront être intentées de nouveau.

b) Actes de sépulture

* Le registre est préfacé par la déclaration d'un échevin qui cote et paraphe le registre au désir des ordonnances.

Pour jurer l'échevin de la ville de Valenciennes, soussigné, avons au désir des ordonnances, coté et paraphé le présent registre en tous ses feuillets au nombre de vingt deux compris le présent et le dernier pour servir à l'enregistrement des actes de sépultures de la Paroisse de St. Vaast la haut pendant la présente année.

Fait à Valenciennes le seize etout, mil sept cent quatre vingt treize.

J. Pannier

Préambule du registre des sépultures de 1793

Les premières inhumations après le siège en 1793 se font au cimetière de ND-de-la-Chaussée.

Le mil sept cent quatre vingt treize le seize août de ladite année au cimetière de St. Vaast la haut cathédrale, a été inhumé un enfant âgé de sept ans en l'absence de son père, et en présence de Jean Baptiste Pannier, curé de ladite paroisse, de Jean Marie Charpentier, son frère, qui ont pu donner corps. J. Pannier

J. Pannier curé de St. Vaast la haut

Acte de sépulture du 16 août 1793

Le curé Luc J. Pannier précise que fin 1793 les actes ne sont pas dans l'ordre (v 1207) ; en effet,

les actes de novembre et décembre sont mélangés. Le dernier acte date du 24 mai 1794. Il devait être bien perturbé car beaucoup de corrections sont validées en marge. Le curé fut guillotiné le 17 octobre 1794 sur l'ordre des conventionnels Lacoste et Roger-Ducos.

3 LES REGISTRES COMMUNAUX NON NUMERISES

- 115 B 1757-1769
- 116 B 1770-1780
- 117 M 1770-1780
- 119 B 1781-1791
- 120 M 1781-1791
- 121 S 1781-1791
- 122 B 4 août 1793 – 27 décembre 1793
- M 10 septembre 1793 – 16 juin 1794
- S 14 août 1793 – 28 juin 1794

Les registres communaux (non numérisés) sont doublés par la collection départementale, sauf pour les actes de baptême de (4 août) 1793 – (27 décembre) 1793 qui n'existent qu'ici dans le registre numéroté 122 à la Bibliothèque Municipale de Valenciennes.

Le premier baptême est un baptême sous condition validant un baptême d'un enfant né le 13 avril 1793 et baptisé le lendemain à la maison à défaut de prêtre.

Le dernier baptême précise que les parents ont fait un mariage constitutionnelle (sic)⁹.

Ces baptêmes sont suivis sur une page rajoutée d'un extrait de baptême, baptême intervenu le 25 juillet 1794, réalisé par le curé Pannier conformément à l'original le 27. Au bas de cet extrait, un rajout de 1822 indique que les originaux ne se trouvent ni aux archives de la commune ni au greffe du tribunal, les baptêmes de 1794 seulement ayant été otés du registre¹⁰.

⁹ Dates et Photographies des actes par Pierre-Marie Miroux.

¹⁰ Cette note a été rédigée au moment où la personne baptisée a voulu se marier (1822). Le rédacteur se demande si la personne en question (Marie Cordule Joseph Coroenne) qui se dit pauvre demandera un jugement d'inscription ou si elle fera un acte de notoriété (ce qui sera finalement fait en 1822).

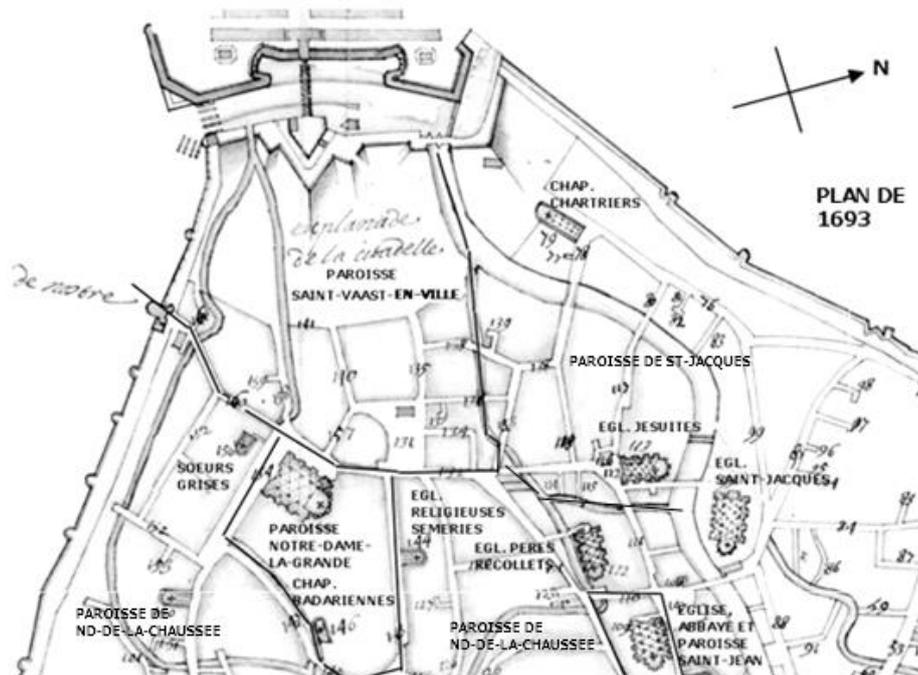
SAINT-VAAST-LA-HAUT

Il conviendrait donc de numériser le registre n° 122 pour les baptêmes de 1793.

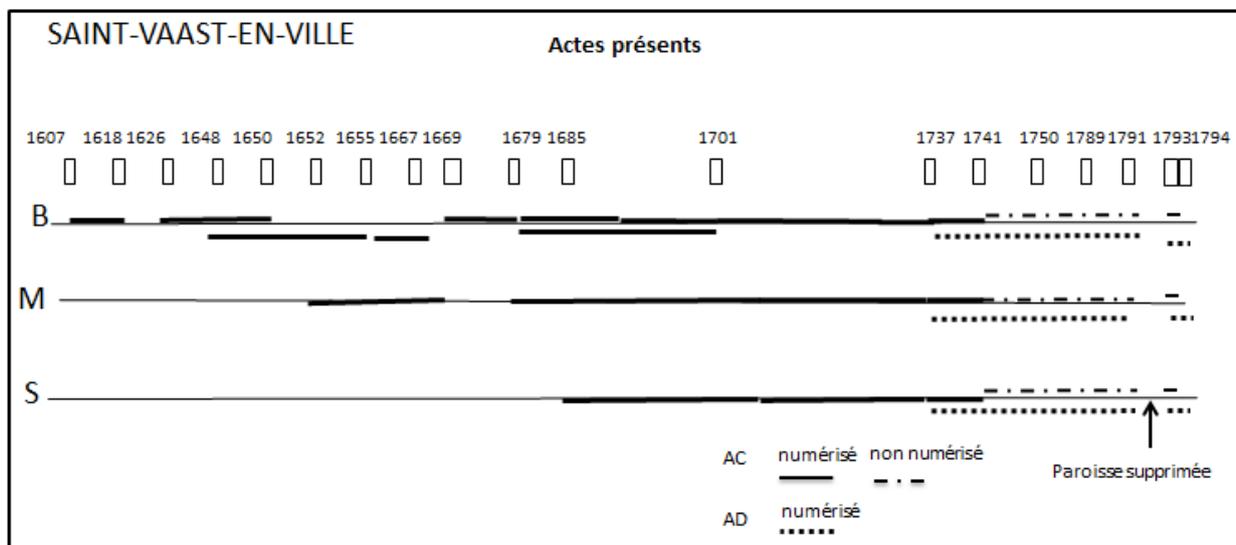
4 LES TABLES

Outre les tables générales, Emile Clément a certifié en 1878 les tables des BMS de la paroisse pour la période décembre 1736 - 1792 contenant 2198 baptêmes, 429 mariages, 1456 sépultures (R 074 v 735 à 821).

PAROISSE SAINT-VAAST-EN-VILLE (DIOCESE D'ARRAS)



Etendue de la paroisse Saint-Vaast-en-ville : la paroisse est limitée par l'Escaut et un de ses bras au nord, par la rue Pisotte (ou de la porte Notre-Dame et la rue de Limbourg à l'est, par la citadelle à l'ouest et l'enceinte au sud. La partie nord a été détruite suite à la construction de la citadelle.



Comme on l'a vu ci-avant, le siège de la paroisse St-Vaast-hors-les-murs fut transféré en la chapelle St Laurent, rue de Glatignies, qui servait jusqu'alors de succursale en 1527. Faute de temps

et de moyens pour construire un clocher, on installa les cloches dans la tour St-Gilles située à proximité.

Pour se protéger des Français qui attaquaient la ville en 1572, la garnison espagnole établie dans la citadelle toute proche, pour mieux se défendre, fit place nette en incendiant l'église de Glatignies. Cette église fut rebâtie de 1586 à 1599. Le chœur, trop petit, fut réédifié de 1617 à 1626. Où étaient alors célébrés les services ? Dans la succursale hors-la-ville ou à St-Jacques ?

C'est en 1607 que démarrent les registres d'Etat Civil conservés. En 1622, la paroisse perd la partie hors-la-ville qui devient paroisse.

L'église de St-Vaast-en-ville est démolie vers 1689, suite à la construction de l'esplanade devant la citadelle. Le service religieux fut exercé à St-Jacques. Une autre église en ville fut édifée puis rebâtie en 1725 place du Neuf-bourg et détruite en 1792.

Un document intéressant figure dans les actes de baptêmes en mars 1720 (R 016 v 606-607). Il indique que l'évêque d'Arras avait voulu réunir les deux paroisses de St-Vaast et de St-Jacques en une seule nommée St-Vaast-St-Jacques. Les paroissiens de St-Vaast s'y sont opposés, le décret fut annulé en 1723 par le Parlement de Flandres, le pasteur, pairs et les marguilliers de St-Jacques furent condamnés à remettre toutes choses comme elles étaient avant l'union, ainsi qu'aux dommages et intérêts et dépens. Les actes de baptême des paroissiens de St-Vaast-en-ville de mars 1720 au 18 mai 1723 sont dits à rechercher à St-Jacques.

En 1791, la paroisse est supprimée et son territoire englobé dans la paroisse de St-Jacques. Il n'y aura donc pas de prêtres jureurs. En 1792, l'église est détruite. Quand reviennent les prêtres d'avant 1791 pendant l'occupation autrichienne (août 1793), les services ont de nouveau lieu à St-Jacques.

1. REGISTRES DE BAPTEME AVANT 1737

1.1 ACTES JUSQUE 1679

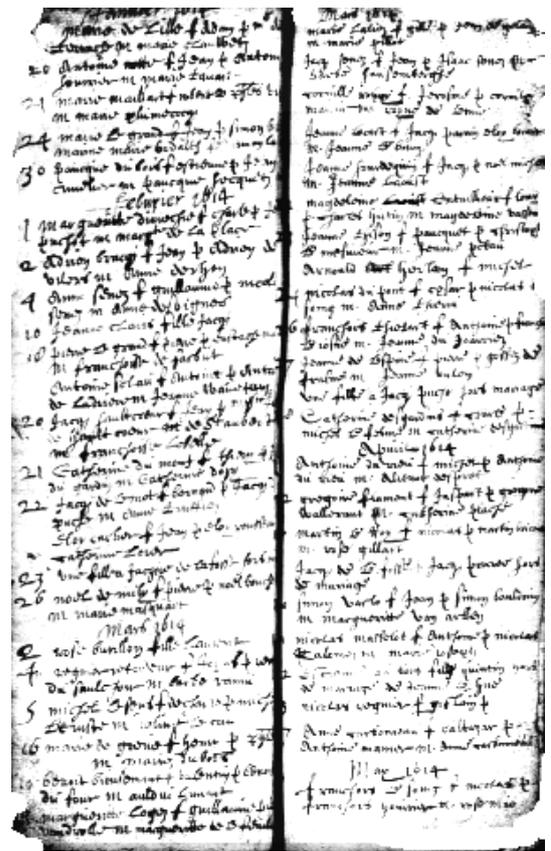
R 015
 v 628-640 : B fin décembre 1607 - décembre 1618
 v 641-738 : B janvier 1626 - octobre 1650 (lacunes en janvier 1646)
 v 738-792¹¹ : B février 1648 - février 1655 (lacunes de mai à décembre 1653¹²)

¹¹ Une note du XIX^e indique v 792 des lacunes du 8 mai 1653 au 6 décembre 1653.

v 863-977 : B février 1655¹³ - 24 juillet 1667¹⁴
 (lacune entre le 16 décembre 1666 et le 8 juillet 1667)
 v 982-1087 : B mai 1669 à juillet 1679

Tous les registres sont de format répertoire.

a) Les actes du premier registre sont en français, écrits très serrés. Les noms ne sont pas faciles à décrypter. La date des pages de droite des cahiers est parfois illisible.



Aspect général du registre

Comme d'habitude, l'acte ne comporte que le prénom du baptisé, le nom et prénom de son père, du parrain et de la marraine, et la date du baptême. Le baptisé porte très souvent le prénom du parrain ou de la marraine. Parfois, le nom du parrain ou de la marraine ou des deux n'est pas noté.

¹² Un préambule aux actes de décembre 1653 précise v 777 : *Chercher devant les noms des baptisés depuis le XII de mai 1653 jusqu'au VIII de décembre 1653.* Cette note est raturée.

¹³ La première page n'a pas été numérisée.

¹⁴ Suivent deux pages non numérisées.

Acte de baptême du 14 ou 24 octobre 1608
 Pierre Lestrolin f Gille P Pierre Laoust, / M
 Catherine Bruneau

On constate une page manquante entre fin janvier 1616 et juin 1618.

b) L'enregistrement des actes ne reprend que fin janvier 1626 (après une page en partie raturée v 640). Les premières pages de ce registre manquent probablement. Cette fois, **le nom de la mère est indiqué** et « on fait des phrases ».

Acte de baptême du 8 février 1626
 Le mesme jour fut baptisé Jacq De le / thour fils à
 Jacq Delethour et à / Margheritte Delimal parain
 Jacq Delethour marine Marie Lamelin

La qualité d'un parrain ou d'une marraine, s'ils sont religieux ou notables peut être aussi mentionnée : v 648 en 1628 *licencié es loix*, v 663 en 1632 *parrain Jacques Le Poyvre prévôt de Valenciennes, marraine Louise de Lorraine (Lorraine), princesse de Ligne*. On trouve de rares indications comme quoi le parrain / la marraine est un grand-père / une grand-mère de l'enfant. Le nom du père d'un enfant parrain ou marraine ou du mari de la marraine (février 1627, v 644) peut être indiqué.

Les enfants nés hors mariage sont peu nombreux au début, plus fréquents en 1630-31. On indique alors si les parents sont à *marier*, ou si le père est un *homme marié*. Le père peut être nommé *au rapport de la mère* (juin 1626, v 642). En 1633, le père est nommé *au rapport de la sage-femme* (v 669).

Acte de baptême de février 1627
 Le XIe fut baptisé barbe fille de marie marce
 procréée hors de mariage des oeuvres de Jacqs Le
 Sur, serviteur à monsieur de la motte au rapport de
 la mère, par la sage femme Paucquet Jan
 demeurant en la paroisse de St Jacq en la rue des
 eslettes icelle marie marce accouchée en la
 maison pierre le blon en la rue des moriennes,
 parrain Jean retordeur, marine barbe Le blon
 icelle marie marce servante à l'hotellerie de
 l'aigle rouge

A partir d'août 1627, il est indiqué si c'est le pasteur ou un chapelain (Saulve Courbet) – le cas le plus fréquent - qui baptise l'enfant. En septembre 1642, le pasteur devient doyen de chrétienté (v 702). Il le restera jusque juillet 1667 au moins.

Lorsque le père est un soldat, l'indication en est toujours donnée : *soldat résidant à bruges* (v 674 ; 1635), *un soldat estant à la guerre*, *un soldat espagnol*, *un soldat du régiment du baron de Chastelet* (v 729 ; 1648). Les femmes de soldats suivent souvent leur mari en garnison dans la place.

Acte de baptême le 20ième (août 1648) d'une fille légitime de Georges (blanc) et Elisabeth (blanc), soldat du régiment du baron de Becq. Le parrain est du même régiment.

☉ En juin 1641 (v 698), on baptiste une fille *procréée en adultère a raison que [la mère] at espousés deux hommes*. Un père d'un enfant illégitime est dit *jeusne homme à marier mais pour le présent selon le bruit commun marié en Hollande* (juillet 1648) (v 729).

Début janvier 1646, des blancs indiquent quelques actes manquants. Un nouveau rédacteur rédige les actes. A partir de mars 1648, le coin bas des pages est très abimé.

c) Heureusement, le registre cité précédemment est partiellement doublé : un autre cahier démarre en février 1648¹⁵, toujours dans le même format répertoire.

de ce fut baptisé par le chapelain -
Anne Cargeon fille légitime de ...
et de ...
Jean de ... de ... de ...
Anne ...
...
...

Même acte de baptême d'août 1648, manifestement d'une écriture différente, difficile à lire

D'octobre à novembre 1650, l'écriture qui était mesurée change : au lieu de 7 à 8 baptêmes par page, on n'en note plus que 3, avec force paraphes, mais le contenu est inchangé. Le rédacteur n'écrit plus que l'enfant est légitime.

De vingt-sept ...
1650. fut baptisé par le
Chaplain Antoine
...
...
...
...
Antoine ...

Acte de baptême de novembre 1650

☉ Le 25 juin 1649 (v 744), on baptiste deux jumeaux, en précisant qui est l'aîné et le maisné (ce

¹⁵ La note de la vue 792D (dernière page) indique 3239 actes et précise que les actes de baptême sont doublés du 16 mai 1648 au 6 octobre 1650 mais qu'il se trouve plusieurs actes *qui ne sont que d'un côté*. Elle précise également les lacunes de 1653. L'auteur doit être Emile Clément.

qui est important pour les successions puisque le maisné de tous les enfants à des droits particuliers). On note le baptême de plusieurs enfants trouvés, comme Anne du grand breuil trouvée près du canal qui porte ce nom (1654, v 781).

Le pasteur de St Vaast-hors-les-murs célèbre un baptême en novembre 1649 (v 748). C'est encore un chapelain qui officie souvent pour les baptêmes. En 1651, il s'appelle Georges Pieltre.

d) Suivent sous le même format, les baptêmes de février 1655 à juillet 1667. La fin du registre présente une lacune de décembre 1666 à juillet 1667, sans doute une feuille a été perdue. Le verso de la dernière page n'a pas été numérisée (v 977). Elle contient des actes de fin juillet 1667 et un acte du 20 août 1667. Suit encore une page portant en haut l'indication que ce registre va de 1655 à 1667 et comprend 1.342 actes¹⁶.

d) Le registre suivant commence dans un nouvel ensemble relié et de format répertoire le 20 mai 1669 donc après une lacune de 21 mois.

En début de registre, sur le verso de la page de garde, on trouve cette remarque bien postérieure : Mr Jean François Le Page, natif d'Arras, a pris possession de la cure la veille de St- Jean Baptiste 1678 (v 982 G)¹⁷.

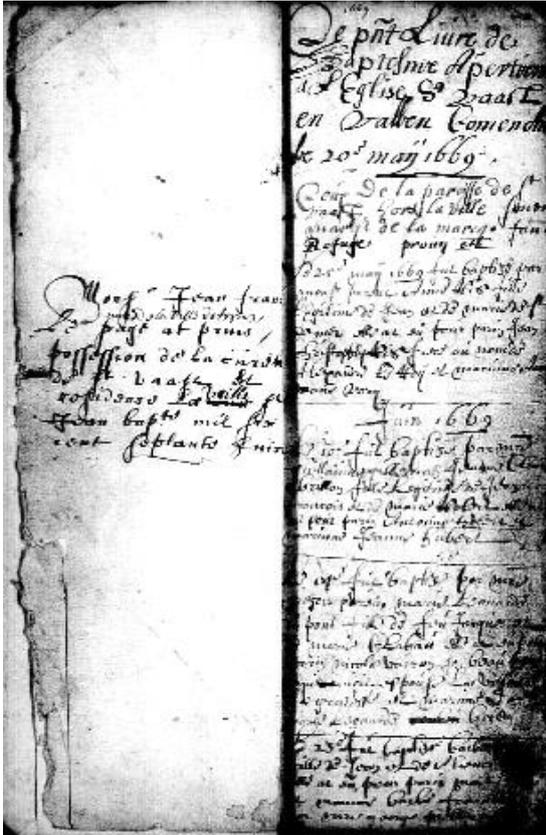
Le registre commence avec ce préambule : *Ce présent livre de baptême appartient à l'église de St-Vaast en Vallén comenche le 20^e may 1669* (v 982 D). Le registre se termine en juillet 1679. Il est noté que « *ceux de la paroisse de St-Vaast hors la ville sont marqués de la marque fau ou refuge* ». Ils seront peu nombreux.

☉ Le 14 juin 1669 (v 982), on baptise l'enfant d'une veuve remariée en mars 1669 pendant sa grossesse ; le beau-père est parrain.

En 1670, on note que le parrain est le grand-père de l'enfant, le frère germain...

¹⁶ Information fournie par Pierre-Marie Miroux.

¹⁷ Il célébrera son 1er baptême le 29 juillet 1679 (v 1079).



Vue du début du registre

⊖ Un enfant trouvé près des palissades du faubourg d'Anzin est baptisé sous le nom de Jeanne Catherine des palissades (juillet 1670, v 994). Un autre trouvé près de l'église de St-Vaast en haut est nommé Jacques de St Vaast par le doyen de St-Jacques et St-Vaast (1672, v 1013).

⊖ On trouve le 25 octobre 1673 (v 1026) l'acte de baptême d'un enfant illégitime, fille de Nicolas Dufay et de Marguerite Mandon. On tient l'enfant illégitime à cause que la mère est venue de pays étranger. L'acte est barré. Après trois actes de novembre 1673, on enregistre de nouveau le baptême du 25 octobre 1673 de ce même enfant. Mais selon affirmation sous serment fait par la mère devant le pasteur de St-Vaast, le nom du père est maintenant Jacques Moreau et la mère Marie Gauché, (v 1026-1027). La mère a celé les noms pour l'honneur de l'un et de l'autre.

A partir de 1670, on donne volontiers la paroisse du domicile des parrain et marraine : *faub. Notre Dame, faub. tournésien, faubour d'Anzin*. En 1676, on cite le mari d'une marraine veuve.

On écrit parfois que le baptisé est mort peu près.

Toujours beaucoup de soldats sont cités comme pères d'enfants légitimes ou non, notamment des Italiens (1663, v 946). Le *chapelain des Italiens* ou *chapelain major* (Christophe Merchier) peut à prêter main-forte pour les baptêmes alors que Georges Pieltre est toujours là (1671, v 1000 et 1002). Le mot *sol* (soldat) ou *Ital* (1674, v 1035) est alors écrit en marge. On note un soldat allemand père en octobre 1676 (v 1060).

Le siège de Valenciennes va commencer en novembre. Le 16 et le 19 mars 1677, on trouve deux baptêmes l'un célébré à St-Nicolas, l'autre à St-Géry en raison du siège et de l'attaque (v 1065). C'est la trace de la conquête de Valenciennes par Louis XIV.

Ce sont encore des soldats italiens qu'on va trouver après la conquête. Les illégitimes sont plus nombreux.

⊖ Un acte difficile à décrypter attire l'attention (octobre 1677, v 1071) *Deux jours auparavant (le 25) fut baptisé un enfant à une fille incognu que l'on at trouvé accouchée sur les rues dans le château d'Anzain de (?), que les soldats l'avaient chassé hors de leur maison la tenant pour garce on ne cognait père ni mère sinon qu'el a dit depuis qu'elle estait d'Arras.*

1.2 ACTES DE 1679 A 1737

R 016
v 3-154 : B 12 juillet 1679 – 7 janvier 1690
v 159-275 : B 12 juillet 1679 - 30 juin 1697 ¹⁸
v 280-419 : B 10 janvier 1690 - 8 juillet 1701
v 424-606 : B 22 juillet 1701 - 23 mars 1720
v 607-612 : B faubourg Notre-Dame 31 janvier 1721 - 23 juin 1723.
v 613- 672 : B 1 ^{er} mai 1723 - 27 avril 1728 ¹⁹
v 679-853 : B 12 mai 1728 – 22 mai 1737

Tous les registres sont de format cahier sauf un petit livret (1721-1723) (voir ci-dessous).

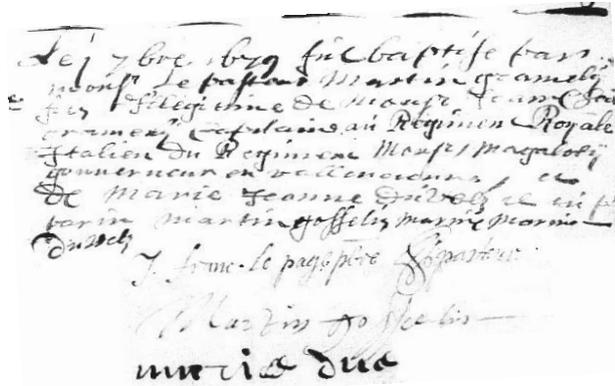
a) Le registre de baptême commençant le 12 juillet 1679, en format cahier, est précédé d'une note indiquant que par ordre de l'évêque d'Arras, le

¹⁸ Une ou plusieurs pages suivant la dernière vue (v 275) n'ont pas été numérisées.

¹⁹ Une page vue par transparence n'a pas été numérisée après la vue 673. P-M Miroux a fait une photographie de l'acte correspondant.

père, le parin et la marrine devront signer en dessous de l'article de l'enfant baptisé. Le célébrant signera aussi. Ce sera la grande nouveauté. C'est une décision du synode d'Arras de 1678.

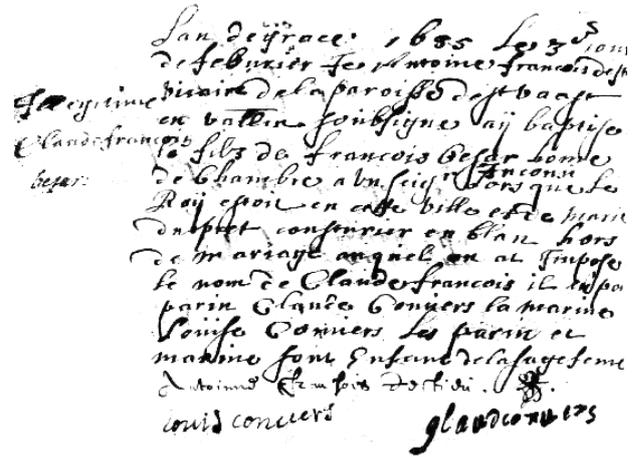
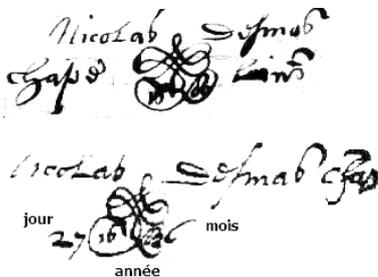
Il est également indiqué que « les enfans du faubou y sont marqués en marche de la lettre fau ».



Acte de baptême du 1^{er} septembre 1679

Fut baptisé par Monsr le pasteur Martin Gramely fils illégitime de Monsr Jean Charles Gramely capitaine au Regiment Royale Italien du regiment Monsr Magaloty gouverneur de Valenciennes, et de Marie Jeanne Duwez il eu pour parin Martin Gosselin Marrine Marie Duwez - signatures de J. Fran. Le Page pbre pasteur, Martin Gosselin, Marie Due

Un nouveau chapelain Nicolas Delmas arrivé en octobre 1680 signera la plupart des baptêmes pendant 4 ans. Il fait entrer la date dans son paraphe, mais le mois est parfois erroné.



Acte de baptême d'un illégitime du 3 février 1685 (v68)

Le père est François Besar homme de chambre à un seigneur inconnu lorsque le roi était en cette ville.

A partir de l'année 1685, le contenu des actes est de nouveau étoffé, d'après le formulaire du synode de 1684 et avec l'arrivée d'un nouveau rédacteur. On donne volontiers la **profession du père** : « tailleur de son mestier », « savoier ou ramoneur de cheminée », « battelier », « homme de chambre à un seigneur inconnu lorsque le Roy estait en cette ville [1687] », parfois leur domicile. On trouve en marge, quand on la connaît, à partir de 1686 et jusque 1688, la **date de naissance** de l'enfant. On trouve parfois l'**âge du parrain et de la marraine**, s'ils sont enfants (1685, v 68). **La profession du parrain** est rarement indiquée (sauf notable ou soldat). Il est bien rare qu'on ait toutes ces informations dans le même acte.

☹ Le 23 août 1688 naissent des triplés. Le père est un ancien échevin. En dessous des signatures, il est indiqué : *nota que les parrains et marraines des susdits enfans ont tenus seulement les susdits enfans dans les c(ér)émonies* (v 129).

Le 30 août 1689, il est indiqué *voici le 1er enfant baptisé à St-Jacques*. L'acte suivant est noté du 6 août au lieu du 6 septembre.

L'an mil six cent quatrevingt no
 ce trent deux de bricainay bapt
 marie marguerite boqueu fille
 de martin boqueu et de Françoise
 de ledit d'ne femme de l'égglise
 marie elle en poir parir antoi
 trois la marine marie marie
 des bleu mortier voicy le prem
 enfant baptisé e st Jacques
 - marie
 marie boqueu Antoine trique
 marie arguillat Miller mortier
 C'est elle d'ne

Acte de baptême du 30 août 1689 (v 149)

b) Il est écrit sur la première page du deuxième registre cité : *Ce registre est une copie des originaux touchant les baptêmes.* On n'y trouve aucune signature. L'écriture est différente de celle de l'original. Mais les dates de naissance ne sont pas reprises.

Le premier jour du mois de septembre mil six cent
 septante nois fut baptisé par mess le pasteur
 martin granclé fils de Jeanne de France Jean
 Charles granclé Capitaine au Régiment Royale
 italique du Régiment de monsieur le duc de Bourgogne
 Valenciennois et de madame Françoise d'obilly il est
 parir martin gosselin la marine marie d'obilly

Acte de baptême du 1^{er} septembre 1679 (v 160)

En ce qui concerne l'acte du 30 août 1689, il est ici beaucoup plus explicite.

voicy le premier enfant baptisé a l'égglise
 de st Jacques depuis la ruine de l'égglise de St Vaast
 de st Vaast - l'égglise est sur l'esplanade
 l'esplanade proche la ruine de l'égglise
 la rue de l'Escau et la principale partie
 de la paroisse est dans l'esplanade et dans
 les fosses et dans la citadelle

Fin de l'acte du 30 août 1689 (v 231)

Voici le premier enfant baptisé en l'église de St Jacques depuis la ruine de l'église de St Vaast laquelle est placée sur l'esplanade proche la rivière de l'Escau tenant la rue des Glatinies et la principale partie de la paroisse est dans l'esplanade et dans les fosses et dans la citadelle.

⊖ En 1692, un enfant fut baptisé à ND-la-Grande en raison des grandes eaux autour de l'église St-Jacques. Idem le 15 février 1709 (v 510).

La parenté des parrain, marraine à l'enfant est souvent donnée dans les années 80-90. En octobre

1695, on indique de nouveau la date de naissance du baptisé.

c) Le registre original avec signatures continue le 10 janvier 1690, sans modification de contenu.

L'an mil six cent nonante sept le neuf juillet
 le vicair de St Vaast ay baptisé Jeanne Françoise
 eagée d'environ deux ans dont son perre est
 inconnu et la mère aussy je soussigné fut parin de
 cette enfant la marine Jeanne Gabrielle Bavaÿ dmt
 proche la brasserie de St Pierre elle tien l'enf chez
 elle, elle fut baptisée sous condition
 En marge : on dy que la mère s'appelait ninon
 minet

Acte de baptême de 1697 (v 377)

L'an mil six cent nonante sept le neuf juillet je vicair de St Vaast ay baptisé Jeanne Françoise eagée d'environ deux ans dont son perre est inconnu et la mère aussy je soussigné fut parin de cette enfant la marine Jeanne Gabrielle Bavaÿ dmt proche la brasserie de St Pierre elle tien l'enf chez elle, elle fut baptisée sous condition

En marge : *on dy que la mère s'appelait ninon minet*

En novembre fut baptisé sous condition François Morel âgé de 32 ans après lui avoir fait faire la profession de foÿ en l'église catholique romaine.

d) Sans discontinuité, le registre suivant continue en juillet 1701. Le suivant finira en 1720.

En juillet 1707, on prit l'habitude de donner la date de naissance juste après le nom de l'enfant, pour éviter des oublis tandis qu'on ne va plus dire dans quelle rue habitaient les parents. La profession du père, encore plus celle du parrain et de la marraine sont très rares (sauf pour soldats et notables). Cela ne bougera plus jusqu'en 1737.

L'an mil sept cent onze le quinze du mois de mars
 je soussigné Jean Villain vicair de St Vaast ay
 baptisé la fille de mess le vicair de St Vaast
 légitime mariage de mess le vicair de St Vaast
 Conlizer cette messe catholique avec
 a l'égglise on a un pasteur le nom de mess le vicair
 de St Vaast baptisé la marraine ange Jeanne
 lesquel ont signé Jean Cordier
 Jeanne + hiecourt vicair de St Vaast

Acte de naissance du 15 mars 1711

L'an mil sept cent onze le quinze du mois de mars je soussigné Jean Villain vicair de St Vast ay

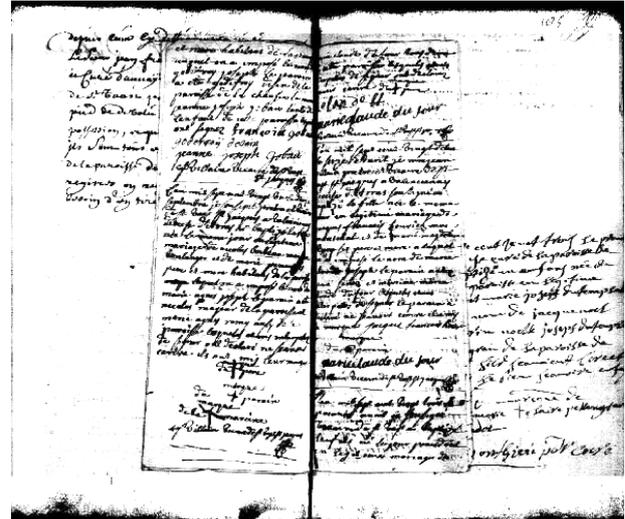
baptisé la fille née le même jour en légitime mariage de géry cordier maistre boulanger et de marie catherine brecourt à laquel on a imposé le nom d'anne jeanne le parain a été léonard brecourt père grand de la baptisée la marraine anne jeanne cordier lesquels ont signé (signatures)

☺ En 1709, le vicaire baptise un enfant du cocher du marquis de Semony et de sa femme qui se disent mariés par un RP carme déchaussé aumônier des gardes du duc de Bavière (v 509). La même année, encore un enfant illégitime né d'un soldat de Magaloty dont le nom est donné (v 514). Le 25 novembre, on rapporte le serment d'une mère d'un enfant illégitime donnant le nom du père de son enfant, un sergent du régiment de Picardie (v 520). Un acte du 3 août 1711 donne le nom du père et de la mère d'un autre enfant naturel à ce que nous a déclaré la sage-femme. Une fille de neuf ans d'un certain nommé Canisse est baptisée sous condition ; on lui donne un prénom (3 septembre 1711, v 533). A cette époque, on baptise les enfants de nombreux soldats issus d'unions légitimes ou non.

En mai 1716, le vicaire Villain est dit desserviteur de St-Vaast. Il est aidé par F. Mourman, vicaire de St Jacques.

e) La lacune qu'on observe entre mars 1720 et le 1er mai 1723 s'explique comme on l'a vu par la tentative avortée de l'archevêque d'Arras de rassembler St-Jacques et St-Vaast en une seule paroisse.

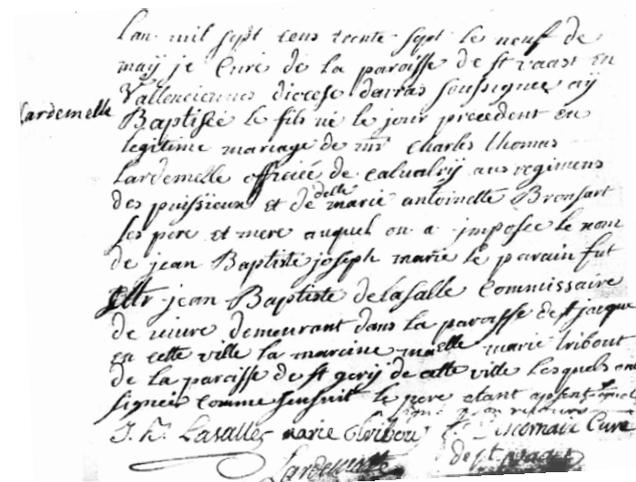
Toutefois, on trouve un petit cahier (demi-feuilles verticales) avec des actes de baptême rédigés par J. Villain, vicaire de St-Vaast-St-Jacques, intitulé « Registre contenant le nom des enfants baptisés dans la chapelle du faubourg Notre Dame de Valenciennes diocèse d'Arras et de la paroisse de St-Vaast St-Jacques » (v 608) comprenant 15 actes du 31 janvier 1721 au 23 juin 1723. Les pages ne sont pas dans l'ordre chronologique.



Petit livret placé dans un plus grand registre (v 610)

f) Deux registres vont contenir les actes de baptême de 1723 jusque 1737. En 1723, Jean François Ponthieu est nommé curé de St-Vaast lors de la renaissance de la paroisse. J. Villain n'est plus que vicaire de St Vaast, bientôt remplacé par Pierre François Barbieux puis P. J. D. Durieux.

Avec le curé Descornaix nommé en juin 1734, le contenu des actes est enrichi en janvier 1737 par la profession des parrain et marraine et par la paroisse de leur domicile ainsi que par la profession du père.



Acte de baptême de Jean Baptiste Lardemelle le 9 mai 1737 (v 852)

L'an mil sept cent trente sept je curé de la paroisse de St Vaast en Valenciennes soussigné y baptisé le fils né le jour précédent en légitime mariage de Mr Charles Thomas Lardemelle officier de calvalry au régimens de Puisseux et de Delle Marie Antoinette Bronsart ses père et mère auquel on a imposé le

nom de Jean Baptiste Joseph Marie le parain fut Mr Jean Baptiste Delasalle commissaire de vivre demeurant dans la paroisse de St Jacques en cette ville la marraine Ma^{elle} Marie Tribout de la paroisse de St Géry de cette ville lesquels ont signer comme sensuit le père étant absent lequel a signé au retour (signatures)

L'acte est conforme à l'édit de 1736 qui va désormais être appliqué dans le registre suivant.

Enfants illégitimes

☹ Le 26 février 1737, on baptise un enfant illégitime de Marie Louise Laforêt et, d'après le serment de celle-ci de Louis Artude capitaine de Rous... L'acte comporte en marge la mention suivante : *Nota que cette déclaration a été reconnue fausse depuis le baptême par moi François Descornaix susdit curé de St Vaast.*

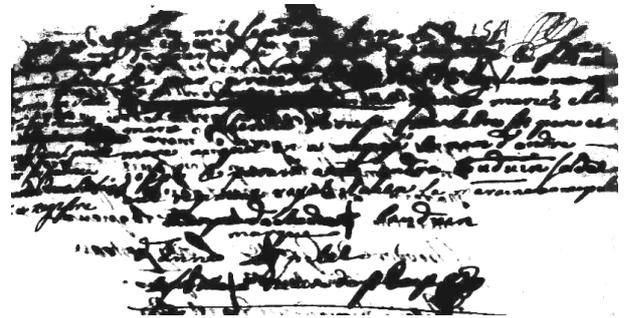
Le premier registre rapporte un extrait de sentence rendue le seize avril 1716 par l'official d'Arras dont la teneur est la suivante²⁰.

« Jean Manevit prêtre docteur de Sorbone chanoine théologal et official d'Arras à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut scavoit faisons que veu (sic) par nous la requête de Jean Julien Dumont demeurant en la ville de Vallenciennes tendante a ce que s'estant trouvé de soustenir procès contre Marie Catherine Laoust sur ce qu'elle avait eu la témérité de vouloir lui renvoyer un enfant qu'elle avait malheureusement fait baptiser sur son nom et que pour eviter a gros frais il aurait été conseillé de transiger avec elle il nous plait que son nom serait raïé du registre baptismal de l'église de St Vaast de la ville de Vallenciennes l'acte en forme de transaction du dix sept de mars dernier passé devant notaire à Vallenciennes entre ledit Dumont et la ditte Marie Catherine Laoust moyennant la somme de vingt huit livre seize sols tournois qu'elle reconnaissait avoir reçu dudit Dumont s'est engagée de tenir à elle l'enfant qu'elle a mis au monde nommé André Joseph qu'elle avait dit être des œuvres dudit Dumont quoyqu'incertaine, le nourrir alimenter et entretenir à l'entière décharge dudit dumont et consente que le nom dudit dumont soit biffé et raïé du registre baptismal dudit St Vaast de Vallencienne autre acte du douze mars dernier

²⁰ Page non numérisée recueillie aux Archives de la bibliothèque de Valenciennes et se situant au verso de la page de la vue 672

passé par devant les jurés de cattels de la ditte ville de Vallenciennes par le Sieur Jean François Le Page curé de St Vaast et Jean Villain vicaire de la même paroisse à Vallenciennes par lequel ils ont déclaré et affirmé que laditte Marie Catherine Laoust avait avoué en leurs présences que son intention n'estait pas de faire baptiser l'enfant sous le nom dudit Dumont et qu'elle avait connue charnellement d'autres que ledit Dumont tout veu et considéré nous ordonnons que le nom dudit Jean Julien Dumont sera raïé par une croix sur le registre baptismal de la paroisse de St Vaast de la ville de Vallenciennes où il est dit que l'enfant dont Marie Catherine Laoust était accouché provenait de ses œuvres et sera fait mention en marge de ce registre que laditte radiation s'est fait en exécution du present jugement fait à Arras ce sept avril mil sept cent seize etait signé Rarr »

L'acte de baptême correspondant est peu lisible :



Baptême du 20 février 1716

On peut voir en marge le rappel de la sentence. Le nom du père est barré mais on voit l'indication « homme marié » (v 575).

2. LES REGISTRES DE MARIAGE JUSQUE 1737

R 015

v 797-858 : M avril 1652 - décembre 1669

R 016

v 858-964 : M 29 août 1679²¹ - 12 mai 1705

v 969-1021G : M 30 juin 1705²² - 9 avril 1720

v 1021D-1083 : M 23 avril 1723 - mars 1737

a) C'est en 1652 que commence le premier registre des mariages conservé. Sous un format « répertoire », ce registre recueille les fiançailles et les mariages.

²¹ Le recto de la 1ère page n'a pas été numérisé.

²² Le verso du premier feuillet et quelques feuillets suivants n'ont pas été numérisés (juillet à octobre 1705).

L'acte de mariage est rédigé en dessous de l'acte de fiançailles dans un espace laissé d'abord blanc.

Les **noms des conjoints, des témoins et du célébrant** sont donnés pour chaque acte. Il y a un ou deux témoins pour les fiançailles, deux pour le mariage. L'acte de fiançailles donne la **paroisse d'origine des conjoints**. Sur un bâton dans la marge est noté **le nombre de bans**. On rencontre beaucoup de dispenses de trois bans (il n'est pas indiqué qui les accorde).

Jacquet Garbier de marly.
Anais qu'onorette de St Vaast
Fiancée par ledit m.
Et vray p. l'acte de p.
Jun 1653 - sy pres. de
Louis Banduin, et de nicolas
Le p. - spon. le p.
Jun par m. Bonjeu. sy p.
d'Augustin Garbier et de Louis
Banduin. avec dispense de 3 bans.

Acte de fiançailles et de mariage de juin 1653
(v 799)

L'époux est parfois un soldat espagnol (1655, v 806) ou du régiment des Croates (1655, v 807) ou italien (1668, v 849) ou simplement un soldat (1655 v 806, 1668, v 1090). Aucune marque de permission pour ces mariages sans fiançailles. Les témoins sont souvent des soldats du même régiment. Dans cette période, un soldat bénéficie systématiquement d'une dispense de trois bans.

En 1654, on constate le mariage de nombreuses personnes qui ne sont pas de la paroisse. Deux paroissiens d'Onnaing sont mariés avec l'agrément du (curé) (1654, v 803).

En cas de dispenses, si un des contractants est d'une autre paroisse du diocèse d'Arras, l'acte indique avec dispense de X bans des deux paroisses (1654, v 802). Si un contractant est d'un autre diocèse, l'acte indique avec dispense de deux évêchés (1652, v 797). Un acte de 1655 (v 808), où une fille de Bouchain épouse un soldat originaire de Quarouble probablement en garnison à Valenciennes mentionne avec dispense et permission du pasteur de Bouchain.

b) Après une lacune de 10 ans, le second registre, sous un format cahier, couvre la période 1679-1705, ni coté, ni paraphé, après une lacune de 10

ans pendant laquelle Valenciennes devint française. L'écriture est toute différente.

Le pasteur est Jean François Le Page (comme on l'a vu depuis la veille de la St Jean-Baptiste 1678), le chapelain en 1679 est Mre Jean de Blois, en 1681 Nicolas Delmas, en 1685 Antoine François Destien. Arnould de Blois est clerc.

Le contenu reste d'abord le même - **mention des fiançailles puis du mariage, nombre de bans dans la marge, mention des dispenses de bans et d'affinité dans le texte, nom du témoin des fiançailles et des deux témoins du mariage, date des fiançailles et du mariage** - mais les mariés, les témoins, le célébrant apposent leur signature ou marque pour le mariage. La parenté d'un témoin avec le contractant peut être indiquée (1681, père, v 863). On peut y voir là, comme à St-Jacques, la prise en compte des décisions du synode d'Arras de 1678.

Les fiançailles et le mariage d'un paroissien effectués dans une autre paroisse sont indiqués, sans toujours donner de date. Dans ce cas, pour en faire état dans ses tables, E. Clément prit comme date la date précédente la plus proche.

Jean Lefrançois de la paroisse d'Onnaing en
monte Elisabeth de la paroisse de
cette paroisse fiancée par m. de
de Blois de Blois le 27 Janvier
1680 en pré de Blaine gaillan
et d'Elaine de Blois Mère.
Epon. par le Chapelain Le 29
Janvier 1680 en pré de Pierre Le
Jeus et Arnould de Blois fiancé de
de deux bans et de l'affinité
Jean Lefrançois et Anais qu'onorette
de la paroisse de St Vaast
Epon. par le curé de St Vaast
Jacques Solau de cette paroisse et d'Elaine
Dangre de la paroisse de Quarouble fiancé
à Quarouble
Epon. à St Nicolas avec dispense de
deux bans de nre offic. le 27 de
nre ord. d'Arras

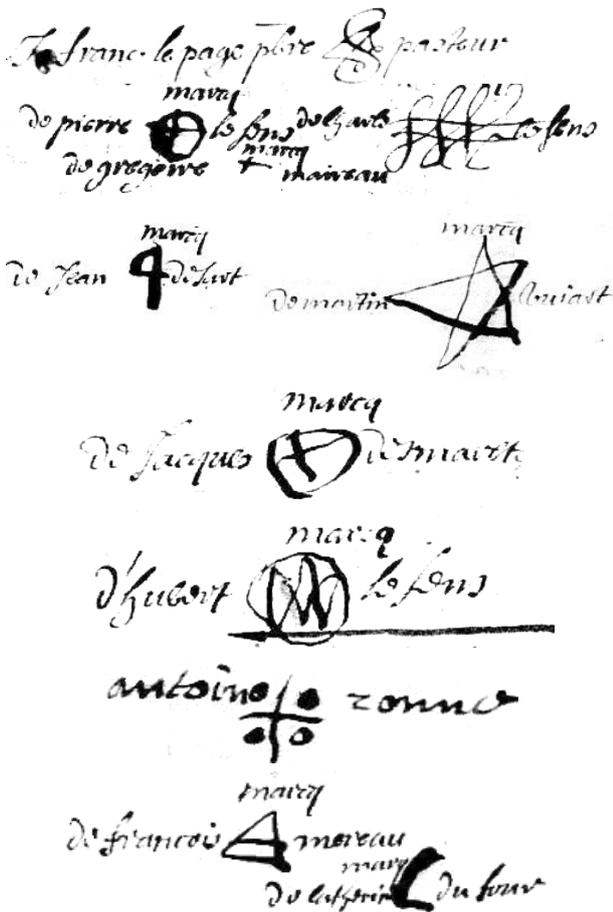
Actes de fiançailles, de mariage et report d'actes passés à St-Nicolas en janvier 1680 (v 859)

La mention du mariage Lefrançois-Lemoine du 29 janvier 1680 est notée dans un espace laissé libre après la mention des fiançailles du 27 janvier 1680. On notera le compte des bans en marge correspondant dans les deux cas à des dispenses de deux bans.

L'acte reporté a été daté par E. Clément de la date de fiançailles précédente la plus proche : 27 janvier 1680. On trouvera mention du mariage Solau-Dangre dans les tables à cette date pour St-

Vaast-en-ville et au 30 janvier 1680 pour St-Nicolas.

A cette époque, les marques sont diversifiées. Le curé Jean François Le Page a aussi une marque dans sa signature.



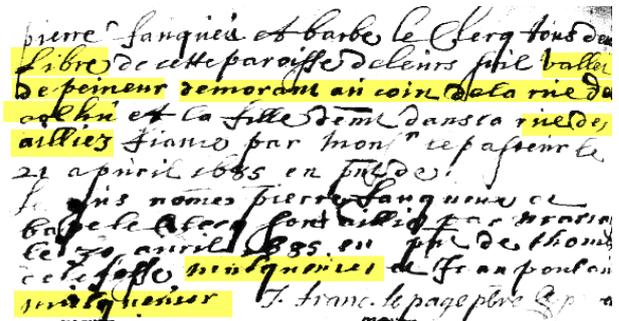
⊖ En janvier 1681, se marie Pierre Lambert, de la paroissien de St-Jean comme tonsuré. En juillet 1681, se marie un soldat dans la citadelle dit sans raison (v 865). Aucune permission n'est indiquée.

⊖ En avril 1681, une personne de Hensies et une de Beuvrages sont unies par le chapelain avec la permission des deux curés (v 863)

⊖ En février-mars 1682, est rapporté le mariage à St-Jacques d'un soldat du régiment de Normandie dans la citadelle (v 868). Aucune permission n'est indiquée. En décembre-janvier 1682-1683, un soldat du régiment du Vermandois se marie avec la permission de son capitaine et du lieutenant du roi (v 873). En 1685, un soldat suisse se marie avec la permission du gouverneur Magalotty et de son capitaine (v 884). On trouvera toujours une permission notée dans l'acte par la suite.

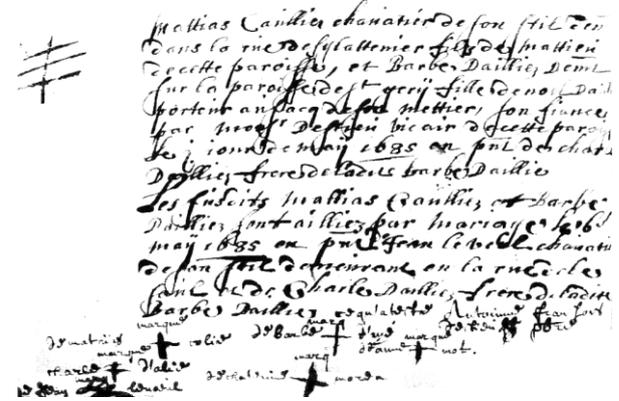
En 1681, la **parenté des témoins aux contractants** (par exemple pour les fiançailles) est rarement indiquée : *mère de la fille* (v 865). En 1684, elle est plus souvent mentionnée (père, frère, oncle, fils pour un veuf).

A partir de janvier 1685, le texte de l'acte est légèrement modifié (v 880) : on dit que les futurs conjoints **sont alliés par mariage**. Mais surtout, on peut indiquer le **nom des conjoints décédés pour les veufs**, parfois la **profession des contractants et des témoins** (ils sont tous flameng et valllets de tapisseur v 881 ou ils sont tous fourboutiers v 881), le **nom de leurs pères et la profession de ceux-ci**, le **domicile des contractants** (rue à Valenciennes) (v 882). Le **nom de la mère** peut être donné, parfois parmi les témoins, si elle est veuve (v 880). Les contractants sont dits **libres** le cas échéant.



Actes de fiançailles et de mariage d'avril 1685 (v 882) (en marge le nombre de bans ; dessous les signatures)

Dans cette période, les dispenses de bans sont beaucoup plus rares, même pour un soldat.



Actes de fiançailles et de mariage de mai 1685 (v 882)

Mattias Caullier chavattier de son stil demt dans la rue des Glattegnies fils de Mattieu de cette paroisse et Barbe Daillez demt sur la paroisse de St Gery fille de Noël Daillez porteur au sacq de son mettier, son fiance par Monsr Destien vicair de

cette paroisse le 1 jour de may 1685 en pr(ésence) de Charles Daillez frère de la dite Barbe Daillez

Les susdits Mattias Caulliez et Barbe Daillez sont aillies par mariage le 16^e may 1685 en pr(ésence) de Jean Leveul chavatier de son stil et de Charles Daillez frère de la dite Barbe Daillez ce qu'atteste Antoine François Delieu pbre (signatures)

La présence de ces informations dépend beaucoup du rédacteur des actes. La partie fiançailles peut donner des renseignements qu'on ne trouve pas dans l'acte de mariage.

Ce n'est qu'en février 1687 que la forme proposée par l'ordonnance synodale de 1684 est appliquée, alors qu'elle le fut à St-Jacques dès 1685. On va trouver brièvement le **domicile-rue des témoins**. On ne trouve plus le **métier des parents**.

L'An le jour du Mois de après avoir publié les Bans par trois Dimanches, ou Fêtes Fêtées, à la Messe de Paroisse, entre N. N. Fils de N. N. Marquant sa condition, & de N. N. ses Pere & Mere, demeurant à d'une part: & N. N. Fille de N. N. marquant sa condition, & N. N. ses Pere & Mere, natifs de, ou demeurant en cette Paroisse, d'autre part: je tel Curé, ou tel Vicaire de ... ai reçu d'eux la promesse & consentement de Mariage, & leur ai donné la benediction nuptiale, & fait les ceremonies accoutumées, & célébré le Mariage dans l'Eglise de ma, ou de nôtre Paroisse, en présence de N. N. témoins qui ont signé avec moi Curé, ou Vicaire soussigné.

Formulaire pour les mariages (ordonnance synodale Arras 1684). On peut voir qu'il ne s'applique pas à tous les cas de figure.

Raphael orneq de son mestier portfaj
 et Marie Jacqueline Bodehin
 se sont fiance le 17^e fevrier mil
 six cent huictante sept en p(résence)
 de monsieur le pasteur et de Jean Bodehin
 père de la fille et de Joseph Douay
 mère de la ditte fille

L'an mil six cent huictant sept le
 neuvième jour du mois de febvrier
 après avoir publié les Bans par trois
 Dimanches, entre Raphael Orneq de son
 mestier portfaj et Marie Jacqueline
 Bodehin fille de Jean Bodehin
 pasteur de la paroisse de S Vaast ay
 receu d'eux la promesse et
 consentement de mariage et ay les
 ceremonies accoutumées et célébré
 le mariage dans l'Eglise de ma
 paroisse en présence de François
 Alexandre de son mestier monier
 dans la rue du sacq

Curé
 François Alexandre
 pasteur

Acte de fiançailles puis de mariage du 9 février 1687 (v 891). Le texte est devenu conséquent.

Raphael Orneq de son mestier portfaj et Marie Jacqueline Bodehin se sont fiance le 17^e février mil six cent huictante sept en p(résence) de monsieur le pasteur et de Jean Bodehin père de la fille et de Joseph Douay mère de la ditte fille.

L'an mil six cent huictant sept le neuvième jour du mois de febvrier après avoir publiés (sic) les bans par trois dimanches entre Raphael Orneq de son mestier portfaj et Marie Jacqueline Bodehin demeurant dans la rue des moreannes (moriennes) fille de Jean Bodehin Je soussigné pasteur de la paroisse de S Vaast ay receu deux la promesse et consentement de mariage et ay les cérémonies accoutumées et célébré le mariage dans l'église de ntre paroisse en présence de Jean Bodehin père et Francois Alexandre de son mestier monier des boulangers dmt dans la rue du sacqz

⊖ En juin 1687, Isaac Du Pré dit Jacques de Chavanges, fils d'un peintre et valet du roi, obtient un congé absolu de Mr Magaloty, gouverneur de la ville et permission pour se marier. Sa mère consent à ce mariage par acte passé devant notaire à Paris. Son père est présent au mariage (v 892D et 893G).

⊖ En août 1687, premier ban pour un capitaine au régiment royal. Son père est le gouverneur de la citadelle. La future est fille d'un trésorier général de France d'Orléans (v 894). Pas de permission indiquée.

⊖ Un soldat de la compagnie de Mr Pusserol dans la citadelle se marie en janvier 1688 avec la permission de son capitaine et officier (v 897).

⊖ En septembre 1690, un dragon de la compagnie de Mr de Villefort, major de Valenciennes, se marie sans permission indiquée, mais avec la présence du major (v 914). Quelques jours après, un soldat au régiment des vaisseaux de la garnison de la citadelle se marie avec la permission de son capitaine (v 914). Permission aussi pour le mariage d'un lieutenant de la marine piémontaise en 1690 (v 915), d'un soldat en 1691 (v 917), d'un capitaine en 1696 (v 938).

Des modifications importantes vont avoir lieu en 1689.

Les fiançailles ne font plus l'objet d'un paragraphe distinct à partir de mai 1689²³. On ne peut en

²³ On trouve le 9 janvier 1683 un acte où les fiançailles et le mariage se sont faits en même temps. Ce cas est très rare. Le contractant est un soldat.

rendre responsable l'ordonnance du 12 janvier 1689 puisque le même abandon se fit à St-Jacques en avril 1686.

Le texte va rappeler ces fiançailles : *après les fiançailles et les trois bans... puis après les trois bans... et les fiançailles*. Et là, on peut voir l'effet de l'ordonnance : on ne veut plus qu'il y ait trop de temps entre les fiançailles et le mariage. La mention des fiançailles va perdurer jusque 1723, sans plus rien de systématique.

A partir de juin 1689, le nombre de bans n'est plus indiqué en marge. On ne va plus donner **le nom de la rue** où habitent le contractant ou ses parents, ni la **profession des contractants** jusque mars 1699.

La destruction de l'église en 1689 pose des problèmes pour les offices. En septembre 1689, le clerc indique que les mariages se font *provisionnellement* à St-Jacques, en la chapelle St André (v 910) après un mariage célébré dans l'église des sœurs grises (v 909). En 1691, les mariages se font dans la chapelle St Vaast en l'église St-Jacques (v 918).

Les mariages célébrés de paroissiens de St-Vaast dans d'autres paroisses continuent à être notés, mais sans toujours donner la date (1691, v 917).

Les actes parlent de maintenant de contractants **libres**. Il faut sans doute comprendre qu'ils ne sont pas en puissance d'autrui, des majeurs par exemple. Les parents ne sont pas nommés et on ne parle pas de leur consentement. Dans d'autres cas, les parents sont nommés et l'acte indique leur consentement (1690, v 914) ou ils sont nommés comme témoins (ou des membres de la famille).

En avril 1706, avec l'arrivée d'un nouveau vicaire, les informations contenues dans les actes se réduisent sensiblement : **pas d'indication de la profession des contractants et du nom de leurs parents, pas de profession et de paroisse-domicile des témoins**. On constate le mariage de beaucoup de soldats et de personnes veuves.

c) Les actes de mariages 1705-1720 sur un nouveau registre de format cahier continuent avec le même rédacteur et le même contenu. Le haut de la 1^{ère} page contient un nota illisible. Après un acte de juin 1705 (v 969), on trouve un acte de novembre (v 970G) ; la vue 970D indique un feuillet n°7. Il y a donc plusieurs feuillets qui n'ont pas été numérisés. Les feuillets sont cotés et paraphés, le dernier portant le n° 136. Une erreur de

numérotation fait passer du n° 100 au 106 et du 109 à 120. L'encre bave, la lecture est difficile.

Paraphe du registre (v 1062)

L'an mil sept cent dix le seizieme du mois de novembre / après la publication de trois bans et fiançailles faits entre / Théodore Kirker musicien de son aly altesse electorale de colo / gne de la paroisse de St-Géry de la ville de Valenciennes et Jeanne / Joseph Prouveur de la paroisse de St-Vaast de la mesme ville / Je soussigné pasteur de St-Vaast avec la permission de Mons / le curé de St-Géry ay reçu d'eux la promesse et consentement / de mariage en l'église de St-Jacques en présence de André / Prouveur père de la ditte Prouveur et de Joseph Zinch musicien / de son Altesse -
de son Altess Jean-Baptiste Kirker
de son Altess Jeanne + Prouveur
de son Altess André + Prouveur
de son Altess J. Franc. le page père de pasteur

Acte de mariage de 1710

L'an mil sept cent dix le seizieme du mois de novembre / après la publication de trois bans et fiançailles faits entre / Théodore Kirker musicien de son altesse electorale de colo / gne de la paroisse de St-Géry de la ville de Valenciennes et Jeanne / Joseph Prouveur de la paroisse de St-Vaast de la mesme ville / Je soussigné pasteur de St-Vaast avec la permission de Mons / le curé de St-Géry ay reçu d'eux la promesse et consentement / de mariage en l'église de St-Jacques en présence de André / Prouveur père de la ditte Prouveur et de Joseph Zinch musicien / de son Altesse - [signatures].

d) Les actes de mariages entre avril 1720 et avril 1723 manquent comme pour les baptêmes, la paroisse de St-Vaast étant unie à celle de St-Jacques. Après 1723, le contenu des actes ne varie pas et reste succinct : la **profession du marié** est peu souvent indiquée, jamais celle des témoins. Cela ne changera pas jusqu'à la fin des actes de cette période le 5 mars 1737.

3. LES REGISTRES DE SEPULTURE
JUSQUE 1737

L'an mil sept cent trente six le septième
des mois de novembre après la publication de
trois bans des mariages à la messe paroissiale par
doux dimanches et une fête consécutifs entre
Desportes Jean Baptiste françois delportet et marie françoise
Le Sage tous deux de cette paroisse de St Vaast
du diocèse d'Arras nous nous ayant appareu
aucun empêchement je curé de ladite paroisse
souligné ay reçu deus les promesses et consentemens
de mariage et ay celebré ledit mariage en
ladite église de St Vaast avec les cérémonies
de mariage de christoph de françois - Jean embert
et Jean Baptiste le Sage ^{marguerite}
Jean Baptiste beleporte ^{marguerite}
de France ^{copiant} ^{de Jean Baptiste}
L'ecclésiastique curé de St Vaast

Acte de mariage de 1736

Par exception, l'avant-dernier mariage de cette partie (2 février 1737) donne **les professions et la paroisse du domicile** de tous les intervenants.

La publication des bans dans la paroisse du contractant venant d'ailleurs et la permission de son curé ne sont pas mentionnées.

L'an mil sept cent trente cinq le septième
des mois de novembre après la publication de
trois bans des mariages à la messe
paroissiale par deux dimanches et une fête
consécutifs entre hubert homme delapouffe
d'auvry et Jeanne angeline Coulon de cette
paroisse, et nous nous ayant appareu aucun
empêchement je souligné curé de cette paroisse
de St Vaast du diocèse d'Arras, -
avec la permission de son curé, souligné
ay reçu deus les promesses et consentemens
de mariage et ay celebré ledit mariage en
ladite église de St Vaast et luy ay donné
la benediction nuptial en présence de ysaïe
Blancais et de not quailart lesquels ont
signé ^{de} ^{de}
marguerite ^{de} ^{de}
Blancais ^{de} ^{de}
not quailart

Acte de mariage de 1735

R 017
v 3-96 : S 12 janvier 1685 - 31 juillet 1706
v 102-147 : S 1er août 1706 – 23 mars 1720
v 148-219 : S 18 mai 1723 – 20 mai 1737

a) Le premier registre des décès ne commence qu'en 1685. L'absence totale de signatures et l'écriture très régulière des actes montrent que ce registre est une copie.

Les actes contiennent au début beaucoup d'informations : la date de décès, la date d'inhumation, le lieu de l'inhumation (cimetière ou église et souvent en quelle partie), le nom, prénom du défunt, son âge, sa profession, son domicile, le nom du conjoint pour un adulte marié.

En ce qui concerne les jeunes enfants, la situation est variable : tantôt, on ne les désigne que comme *fil* ou *fille de* (nom et prénom du père), tantôt on leur donne leur prénom et exceptionnellement le nom de la mère. La profession du père et son domicile sont généralement indiqués. Bien entendu, pour un enfant illégitime, on donne le nom de la mère.

On dit que l'on a procédé aux cérémonies accoutumées ou ordinaires, aux prières ordinaires mais sans préciser le service. A partir de janvier 1690, on dit si le service a été fait avec sonnage ou non.

Le 6^e jour du mesme mois d'avril est décédé
Jean houdar chérurier de son stil dent
en la rue d'anzain veufve de Catherine
Pleu eagé d'environ 48 ans le lendemain
il fut inhumé en cette église proche le
balustre dans la chapelle de la Ste
Trinité avec les cérémonies accoustumées

Acte de décès de 1685

Le 6^e jour du mesme mois d'avril est décédé / Jean houdar chérurier de son stil dent / en la rue d'Anzain veufve de Catherine / Pleo eagé d'environ 48 ans le lendemain / il fut inhumé en cette église proche le / balustre dans la chapelle de la Ste Trinité / avec les cérémonies accoustumées

⊖ Le premier acte concerne un cadet en la citadelle âgé de 20 ans Son convoi a été suivi par 50 ou 60 cadets (v 3). Son décès sera suivi par beaucoup d'autres dont on indique la *nation* :

gascon, normand, breton, champenois. Ils sont inhumés dans l'église.

⊖ Le second décès concerne la fille d'un *vallet de tapisseur*. Son convoi fut suivi par cinq ou six témoins flamands. On trouvera par la suite plusieurs témoignages d'une petite communauté flamande liée au métier de *tapisseur*.

⊖ Quelques actes livrent bien des détails. En août 1685, on enterre un ancien soldat italien au service de l'Espagne avant la prise de la ville. Il était devenu briseur de pierre (v 6). En novembre, un couvreur de paille du faubourg Notre-Dame fait une chute mortelle du toit d'une grange (v 7). En avril 1686, une jeune fille de 18 ans meurt subitement en revenant de la messe. En juin 1686, un cadet se noie en se baignant. En mai, on inhume un centenaire. Un enfant à nourrice décède en décembre 1687 : *il faut s'informer (du nom) de la norrice à notre fossier*. En octobre 1689, une fille de 14 ans fut *par malheur tuée par un chariot chargé de grains*. En mars 1691, décède la mère du joueur de violon dit Jambe de bois (v 51). En mai 1692, un brasseur décède, la voûte d'une cave où il nettoyait des briques s'étant effondrée sur lui.

En mai 1689, on voit apparaître des inhumations dans l'église ou le cimetière St-Jacques (*derrière la trésorerie, proche de corps de garde*). Le 31 juillet, un soldat anonyme mort noyé fut enterré « *dans le cimetière de notre église démolie ; Ce fut le dernier qu'il y fut inhumé* » (v 33).

⊖ En octobre, on enterre un soldat décédé à la grange du noir mouton, dont on n'a pu connaître ni le nom, ni la compagnie ou le régiment, « *attendu qu'ils sont venu le soir et sont party le lendemain matin* » (v 37). En août 1692, un lieutenant est tué *par quelque soldat*.

De 1693 à juillet 1706, les informations données sont très partielles : outre l'identité du défunt (ou de son père pour un enfant), on trouve les dates et l'endroit de l'inhumation, parfois le domicile (surtout s'il s'agit d'un faubourg de la ville), une profession, le nom d'un conjoint ou le prénom d'un enfant. L'âge n'est plus donné.

Le mesme soir 26 est aussi decedee - Catherine quibiz de la rue des moriennes inhumee dans le Cimetier sans sonnage

Acte de décès de décembre 1693

Le mesme jour 26 est aussy decedee Catherine Gaillez de la rue des moriennes inhumee en la cimetier - sans sonnage

Le second jour du mois de juillet mil sept cent un est mort l'enfant d'un nommé Claude marchand demeurant a la maison de St Vaast la haut du faubourg Nre Dame sur le chemin de Tournay (...)

Acte de décès de juillet 1701

(...) *est mort l'enfant d'un nommé Claude Marchand demeurant en la maison de St Vaast la haut du faubourg Nre Dame sur le chemin de Tournay (...)*

Le nombre de décès d'enfants est impressionnant, dont beaucoup d'illégitimes souvent enfants de soldats. En juin-juillet 1706, le maître boulanger de la citadelle Nicolas Marissal perd trois enfants.

b) La nouveauté du registre commençant en 1707, c'est que le rédacteur indique selon quel état a été fait l'enterrement : du premier au troisième état pour adulte ou enfant, un simple laudate avec messe basse, un simple libera gratis. Le sonnage reste écrit en marge.

On s'efforce également de donner le prénom des enfants décédés, le nom des conjoints, rarement la profession. On ne trouve toujours pas l'âge.

L'an mil sept cent sept le dix huit de janvier est mort Gregoire Franc jeune homme à marier sur les onze heures de / nuit il était natif de Thuin, et musicien à St Pierre, son service / a été chanté le vingtiesme dudit mois et an suivant le / troisieme estat, et fut enterré ensuite dans la cimetier / de St Jacques.

Acte de décès de 1707

L'an mil sept cet sept le dix huit de janvier est mort / Gregoire Franc jeune homme à marier sur les onze heures de / nuit il était natif de Thuin, et musicien à St Pierre, son service / a été chanté le vingtiesme dudit mois et an suivant le / troisieme estat, et fut enterré ensuite dans la cimetier / de St Jacques. Dans la marge : *avec sonnage.*

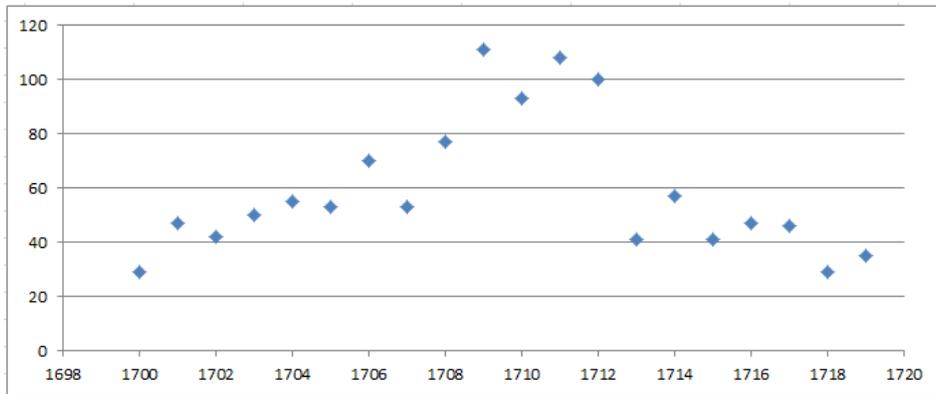
Peu après (juillet 1708 - août 1711), va être indiqué sur quelques actes, en tout petit, en bout de ligne, le coût de l'enterrement (20 sols, 59 sols, gratis...). En 1719, la qualification du sonnage n'est plus donnée en marge.

Ce second registre ne présente pas d'actes entre le 23 mars 1720 et le 18 mai 1723. Un document

rappelant la fusion ratée de St-Vaast-en-ville et de Saint-Jacques figure dans les actes de en décès en mars 1720 (v 147). Les actes de décès des paroissiens de St-Vaast-en-ville de mars 1720 au 18 mai 1723 sont à rechercher à St-Jacques.

Le nom de la mère d'un enfant défunt n'apparaîtra qu'en 1723. L'âge du défunt sera de nouveau noté plus ou moins épisodiquement, selon le rédacteur de 1720 à 1737. Le contenu ne variera plus jusqu'en 1737.

On observe en 1711 de nombreux décès de personnes venant de Denain, alors occupé par la coalition anglo-batave et des villages voisins (Lieu St Amand, Escaudain, Noyelles, Roeulx, Aubry) (v 128). La bataille de Malplaquet avait eu lieu le 11 septembre 1709 ; celle de Denain aura lieu le 24 juillet 1712.



Nombre de décès de 1700 à 1719 montrant l'augmentation des décès pendant la guerre de Succession d'Espagne

Aoust

L'an mil sept cens vingt quatre le quatre d'aoust est decede jean Baptiste
 âgé de huit jours fils de pierre quislain le cat et de marie magdelaine
 beauvais ses pere et mere lequel fut enterre le lendemain au cimetier de St Jacques
 gratis

L'an mil sept cens vingt quatre le sept d'aoust est decede Jeanne vandale
 veuve de joachim laurent âgé de soixante quatre ans laquelle fut enterre le
 lendemain au cimetier de St Jacques avec les ceremonies accoutumées
 3^e etat

Deux actes de sépulture de 1724

Toujours beaucoup de décès de soldats et d'enfants de soldats. Le 29 octobre 1723, c'est le marquis de St Just, gouverneur de la citadelle qui décède. Un soldat est passé par les armes à cause de sa désertion en février 1737.

*L'an mil sept cent trente sept Le six de fevrier
est decede priere le roy age de vingt huit
ans natif de villersy en lorraine soldat au
regiment de mortemart en la compagnie
de mr de mt luteau passe par les armes
a cause de sa desertion lequel fut
enterré le même jour dans le cimetier
de St vaast pendant la ceremonie de l'eglise
libera simple*

Acte de décès de février 1737

Ce registre est aussi une copie.

3 LES REGISTRES APRES 1737

2.1 REGISTRES 1737-1750

R 017 (Archives communales)
v 225-405 : BMS mélangés juin 1737 – novembre 1741
R 033 (Archives départementales)
AD v 742-1284 : BMS mélangés juin 1737 – 1750

a) Comme dans toutes les paroisses, une page signée par un échevin rappelle la déclaration du roi d'avril 1736 et présente le registre qui servira à l'enregistrement des BMS pour le reste de l'année 1737 (à partir de juin 1737 et en fait jusque février 1738). En cette première année, 36 pages sont cotées et paraphées. Les BMS sont mis à la suite. La dernière page indique que le cleric a déposé le présent registre au greffe civil.

Les **actes de baptême** donnent la date de naissance et la date de baptême, le nom et prénom du baptisé, l'identité du père et de la mère, la profession du père, l'identité, la profession (jusque 1739) et la paroisse d'origine du parrain et de la marraine, le nom du conjoint de la marraine si elle est mariée ou veuve, les signatures (ou marques) du père, parrain et marraine. Bien entendu, on indique si l'enfant est légitime ou non. L'enfant

illégitime est déclaré par la sage-femme d'après la déclaration de la mère.

*L'an mil sept cent trente sept le vingt quatre
de decembre je curé de la paroisse de St
vaast en valloisennes de ce jour du mariage
de Baptiste la fille née la même jour
d'un légitime mariage de amoult talum
père fait et de Louise veuve de
jean et mere a la quelle on a jusep
le nom de marie francoise poffite le
parrain fut jean joffe poffette
garçon Braffeur jec cette paroisse
la marraine marie francoise joffe
Braffeur fille libre de la paroisse
de St jacques lequel ayant déclaré
ne sçavoir servir ont fait leur mariage
à marquis
curé de
jean
marraine
curé de*

Acte de baptême de 1737

Les **actes de mariage** donnent la date du mariage, le nombre de bans, l'identité des conjoints, leur paroisse d'origine, leur profession (souvent omise) et pour les soldats, la permission du commandant et du capitaine, l'identité du conjoint décédé pour un veuf ou une veuve, l'identité des trois ou quatre témoins, leur profession, leur parenté avec les conjoints, leur paroisse domicile, la signature des conjoints, des témoins et du célébrant. Il arrive que l'acte rapporte le consentement des parents mais il ne les nomme pas. On remarquera que ce point est conforme à l'édit royal. L'âge des conjoints n'est pas donné.

L'acte indique toujours que le célébrant reçoit des contractants promesse et consentement de mariage.

Le 20 mai sept cent trente huit le vingt de mai
 après la publication de trois bans faite selon
 la forme ordinaire de l'église entre Jean Julien
 Scalbert et Marie Jeanne Joseph Lambert tous
 deux de la paroisse de St Vaast de la ville de Wallon
 je soussigné curé de la dite paroisse après avoir
 reçu le consentement de leurs parents et
 et n'étant venue en notre connaissance aucun
 empêchement de mariage entre lesdits Jean
 Julien Scalbert et Marie Jeanne Joseph Lambert
 ay reçu leurs promesses et consentement de
 mariage et leurs ay donné la bénédiction
 de Dieu et de sa sainte Église

Début d'un acte de mariage du 20 mai 1738

Les **actes de sépultures** contiennent le nom et prénom du défunt, la date de décès, la date de l'inhumation, l'âge, la signature de deux témoins et pour les enfants, l'identité du père et de la mère, la signature du père, une information sur le service d'enterrement (avec ou sans sonnage, *laudate* avec messe basse...). Pour les adultes, on trouve l'identité du conjoint, l'état du service, éventuellement la signature du conjoint. On ne donne pas le domicile.

Le 20 mai sept cent trente sept le vingt
 Deux de Décembre de l'année de Notre
 Seigneur âgés de trente huit ans ou
 environ épouse de Noël Drouin
 Cordonnier de son métier laquelle se
 enterra le lendemain dans l'église
 de St Vaast suivant le cérémonial
 de l'église par l'intermédiaire de l'Église
 et par signature comme l'usage
 de l'Église

Acte de sépulture de 1737 (la signature du curé n'a pas été reproduite ici)

Un nouveau registre est signé, coté et paraphé en février 1738, toujours en répétant la déclaration du roi. Les BMS seront encore mélangés. Les 48 feuillets se terminent en juin 1739 (v 309). C'est le moment de porter le registre au greffe et de commencer un nouveau registre. Cela continuera jusque septembre 1740 puis novembre 1741 (v 405). Le dernier mariage de 1741 donne **l'âge des conjoints et l'identité des parents de la mariée**. Ce sera aussi souvent le cas par la suite.

b) Le microfilm R 033 présente des actes qui doublent jusque 1741 les précédents, toujours découpés en un certain nombre de feuillets cotés et paraphés par un échevin, mais en moins bon état que la série précédente. Leur contenu est mot pour mot identique aux précédents, mais chaque partie se termine par une table où les mariages sont repérés par un numéro d'ordre. La 1^{ère} page est très endommagée (v 741).

Le 20 mai sept cent trente huit le vingt de mai
 après la publication de trois bans
 faite selon la forme ordinaire de l'église
 entre Jean Julien Scalbert et Marie Jeanne
 Joseph Lambert tous deux de la paroisse de
 St Vaast de la ville de Wallon je
 soussigné curé de la dite paroisse après avoir
 reçu le consentement de leurs parents
 et ne nous étant venue en connaissance
 aucun empêchement de mariage entre
 lesdits Jean Julien Scalbert et Marie Jeanne
 Joseph Lambert ay reçu leurs promesses et
 consentement de mariage et leurs ay
 donné la bénédiction nuptiale en présence
 de Jean Joseph Malheur maître-maire

Début d'un acte de mariage du 20 mai 1738 (v 785) identique à celui déjà présenté. On remarquera qu'il est d'une écriture différente.

A partir de novembre 1741 (v 930), on trouve des actes qui ne sont pas dans la série communale numérisée. A partir de 1743, les cahiers sont faits pour une année, à quelques jours près, toujours avec un rappel de l'édit de 1736 en préambule. Les BMS sont mélangés. Pendant toutes ces années, le papier est de mauvaise qualité, l'encre bave et on voit le verso des pages à travers. Certaines pages sont très abimées.

On observe qu'on n'arrive pas toujours à trouver quatre témoins pour les mariages, ni deux témoins pour les sépultures. A partir de septembre 1741, **l'âge des contractants, le nom de leurs parents** sont donnés, **la paroisse des témoins et le consentement des parents** des contractants mineurs souvent oubliés.

A partir de septembre 1742, l'acte indique que des bans ont été publiés dans une autre paroisse le cas échéant et que le curé de cette

autre paroisse certifie qu'il n'y a eu aucune opposition.

*L'an mil sept cent quarante Trois Le Septiesme
 Du septiesme mois Sans public Dans cette parois
 Sans opposition Entre autours d'ores courus
 L'anneur agnatif du village D'hesteron En arri
 age de vingt sept ans fils du feu Jean de marie
 Joseph Delval et de Marie de l'isle Françoise
 et Marie ignace Joseph variavon fille de feu
 Etienne et de Marie Jeanne Dielle age de
 vingt ans Enions habitante de cette parois
 Je soussigné Père de l'un ay donné la benediction
 nuptiale En presence de Monsieur D'andrie variavon
 frere de la mariante et de Thomas Taloua
 de Jacques Cabroticq et d'Albert Blentze
 tous amis des contractans Lesquels interpellés*

Extrait d'un acte de mariage de septembre 1743 (pas d'indication du consentement des parents ni du domicile des témoins)

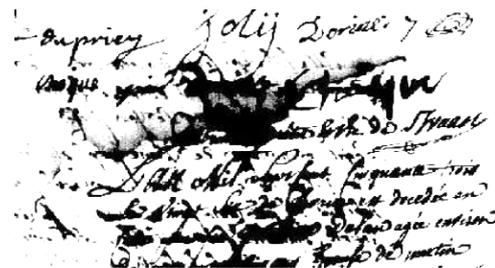
A partir de 1742, on ne donne plus d'informations sur le service de funérailles.

2.2 REGISTRES 1751-1794 (Archives départementales)

- R 034
v 5-1751 : BMS janvier 1751 – 31 décembre 1789
- R 035
v 4-58 : BMS (mélangés) janvier 1790 - 27 décembre 1790
v 59-85 : BMS (mélangés) 11 janvier 1791 - 5 août 1791
v 87-148 : BMS (mélangés) 4 août 1793 au 28 août 1794

a) Le microfilm R 034 présente de la même façon les actes BMS de 1751 à décembre 1789. Chaque année, le premier feuillet est signé par un échevin et le registre est coté et paraphé. Les registres sont apportés au greffe civil chaque année. L'encre bavant dans le papier qui a pris l'eau rend certains actes illisibles. La qualité du papier s'améliore vers 1760.

Beaucoup de témoins ne savent pas signer en ce XVIIIe siècle.



Exemple de feuillet abimé (1753, v 87)

Baptême denfants illégitimes

☉ En janvier 1752 (v 49), une femme déclare le nom du père de son enfant illégitime devant la sage-femme jurée lors de son troisième serment. Ce nom est reporté dans l'acte. Idem en mars 1758 (v 317). En avril 1758 et juin 1759, l'acte dit encore que la mère a donné le nom du père dans son 3^{ème} serment, mais ce nom n'est plus donné. On ne trouvera par la suite aucune mention du serment et du nom du père ou alors la mention père inconnu.

Un soldat reconnaît son enfant illégitime en avril 1764 et en septembre 1767 (v 586 et 768).

ooOoo

La notion de promesses et consentement de mariage est réintroduite vers 1757.

Il est fait mention du **consentement des parents** (1752, 1764), sans qu'on voie bien la logique de ce consentement, et **du certificat de liberté** (1752, v 72, le marié est natif de Melun, mais résident de la paroisse). En 1753 (v 104), les témoins certifient que les contractants sont libres de contracter mariage. A partir de 1764 (v 592, v 606), ils attestent de l'âge, du domicile et de la qualité des contractants.

Le 27 février 1781, un acte de mariage de mineurs dont les parents sont décédés cite des tuteurs établis le 14 février (v 1311). En 1785, le rédacteur note *le consentement de ceux qu'il appartient* (v 1515).

Lorsqu'un contractant est d'une autre paroisse, il est indiqué que des bans y ont été publiés. L'acte dit simplement qu'il n'y a eu aucun

empêchement à l'issue des publications. A partir des années 1780, l'acte indique que le curé de l'autre paroisse a envoyé un certificat de publication indiquant *qu'il ne s'est trouvé aucun empêchement ou faite opposition.*

☺ En février 1788 (v 1664 à 1666), l'origine des contractants âgés de 27 et 22 ans oblige la publication des bans dans plusieurs paroisses. Le contractant est de St-Jacques. La contractante est servante chez une personne qui vit à St-Vaast une partie de l'année et à Chevresis-les-dames (diocèse de Laon) dont son maître est seigneur. Ses parents vivent en des lieux différents, sa mère à Marpent. Les bans furent publiés dans ces quatre lieux. Le curé de Morlanwez n'a pas jugé à propos de publier *des bans dans sa paroisse parce que (la contractante) n'y a jamais habité et que son père qui y a habité n'y habite plus depuis trois semaines et que les placards de l'empereur et le synode de Cambrai n'en n'exigeraient point* (dans ses conditions)²⁴. Le père consent au mariage par procuration en désignant devant notaire un procureur général. La mère donne son consentement.

☺ En 1789, un témoin, oncle du marié exerce la curieuse profession d'avaleur de vin : *personne qui descend les pièces de vin dans la cave* (v 1739G).

☺ Le 15 septembre 1789 (v 1738 et 1739), se marie un sergent de la compagnie des grenadiers du Royal Suédois en garnison à la citadelle de Valenciennes. Il est muni d'une autorisation du colonel du régiment, le comte Fersen, datée du 30 août et du certificat de liberté et de catholicité du major daté du 2 août. C'est sur la recommandation de Marie-Antoinette que son ami Axel de Fersen avait reçu de Gustave III le régiment en pleine propriété (1785). Ce régiment était basé à Landrecies et il vient en prendre possession en 1787. Il partageait son temps entre la Cour et son régiment. Sa signature date d'un mois et demi après la chute de la Bastille. Il était peut-

être alors à Paris : il paraît que tous les soirs, il venait consoler la famille royale au Tuileries.



Axel de Fersen (1755-1810)

*L'an mil sept cent cinquante et un le vingt
sept fevrier en decedé en cette paroisse
anne marie Joseph alexandre agee de
treize jours fils legitime de michel et
d'anne ducast et a été inhumé le
Lendemain dans le cimetiere de cette
paroisse avec les ceremonies accoutumées
de l'Eglise en presence de adrien
caudmont pasteur et de son vicar
qui a signé en présence de l'aveu nous
vicar L'aveu nous Louis de la ric de fersen*

Acte de décès de février 1751 (un seul témoin)

b) Les BMS de 1790 sont précédés d'un procès-verbal signé par un échevin et rappelant l'édit de 1736, Celui pour l'année 1791 ne rappelle plus l'édit.

*L'an mil sept cent quatre vingt onze
le quatre décembre, heures jours de tribunal
du district de Valenciennes, nous juge
avons cette ce paraghe le present registre
notre registre pour servir à l'enregistrement des
mariages, baptêmes, mariages et sépultures de la
paroisse de St Vaast de cette ville, pendant
la cour de la presente année, plus au de
Valenciennes les jours mois et an que dessus
Bertin*

Page préambule des actes de 1791 (v 59)

Le curé Vairet et le vicair Villain rédigent les derniers actes de cette série respectivement le 25 juillet et le 5 août 1791. Il n'y a pas eu de

²⁴ C'est dans l'édit de Louis XIX en 1697 qu'on indique que le domicile des fils et filles de famille mineurs de 25 ans est celui des pères et mères ou tuteurs. Les bans des mineurs de 25 ans seront publiés dans la paroisse de leurs père et mère aussi bien que dans la paroisse où ils demeurent actuellement s'ils ont une demeure de fait.

curé constitutionnel puisque la paroisse a été supprimée.

c) Dans le cahier suivant, un petit billet indique *Manque 1792 BMS* (v 86). Nous pensons que c'est inexact : c'est dans la nouvelle grande paroisse de St Jacques qu'il faut chercher ces actes. Et pour la période décembre 1793 - début août 1793, c'est dans la section du même nom qu'il faut chercher les actes civils.

Pendant l'occupation autrichienne, le curé Vairet et le vicaire Villain reprennent leur fonction. Le procès-verbal de cote et paraphe du registre daté du 13 août 1793 ne fait référence à aucune loi (v 87). Les actes commencent le 4 août.

Début août, les défunts sont inhumés dans le cimetière St Jacques, puis de nouveau au cimetière commun.

Le 4 août 1793 c'est quatre vingt trois et quatre d'août est l'écadé dans cette paroisse de messire Joseph Wallon fils de pierre et de Felicie de pommereulle age de vingt ans et de son épouse est inhumé le jour susdit dans le cimetière de la paroisse d'après en présence du père du defunct et de philippe joseph conlon et ceux de cette paroisse qui ont signé de et interpellés
Beaulieu Wallon
Off. Vairet curé de St Vaast

Acte de sépulture du 4 août 1793

Le 21 août 1793 c'est quatre vingt trois et quatre d'août est l'écadé dans cette paroisse de messire Joseph Wallon fils de pierre et de Felicie de pommereulle age de vingt ans et de son épouse est inhumé le jour susdit dans le cimetière de la paroisse d'après en présence du père du defunct et de philippe joseph conlon et ceux de cette paroisse qui ont signé de et interpellés
Beaulieu Wallon
Off. Vairet curé de St Vaast

ignace ce...
J. J. Villain

Dernier baptême de 1794, le 28 août

☉ Le 21 août, le curé et doyen de St Jacques par délégation baptiste un enfant né d'une union contracté en vertu des seules prétendues lois de l'assemblée nationale ; les parents se proposent de réhabiliter leur mariage. Même réserve pour un baptême du 15 septembre (v 103) ou du 20 octobre (v 110) et plusieurs autres. Le 15 septembre 1793, le vicaire Villain supplée les cérémonies de baptême à un garçon qui avait été seulement ondoyé par le curé Varlet en novembre 1791. Le 29 octobre 1793, est baptisée une fille issue d'un couple marié par le prétendu curé constitutionnel de Notre-Dame.

☉ Le 26 août 1794, juste avant la fin de l'occupation autrichienne, le mariage d'un invalide des troupes de sa majesté impériale implique la permission d'un général commandant des troupes et la publication de trois bans par l'aumônier des troupes (v 147).

2.3 LES REGISTRES COMMUNAUX NON NUMERISES

Les registres **non numérisés** présents à la Bibliothèque Municipale sont les suivants :

193 BMS 1741-1747
194 BMS 1748-1750
195 B 1751-1768 (Non communicable)
196 M 1751-1789
197 S 1751-1764
198 S 1764-1791
199 B 1768-1785
200 B 1785-1791, M 1789-1791
201 BMS 1793-1794

3 LES TABLES

Outre les tables générales, Emile Clément a réalisé les tables des BMS de la paroisse pour la période 1700-1792 (R 074 v 522 à 731). Le début des tables est abimé.